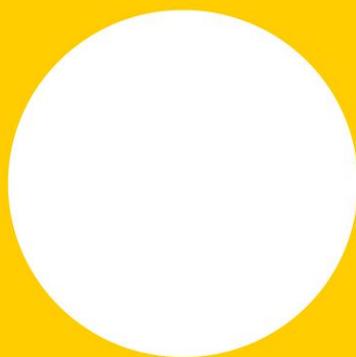


RAPPORT ANNUEL

**Bpifrance
Participations**

2021



SOMMAIRE

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	3
2. CHIFFRES CLES	5
2.1. Bilan 2021	5
2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2021	5
3. RAPPORT DE GESTION	6
3.1. Rapport d'activité	6
4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	36
4.1. Gouvernance	36
4.2. Mandats	37
4.3. Rémunérations des administrateurs et de la Direction générale	39
4.4. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce	41
4.5. Délégations en matière d'augmentation de capital	41
4.6. Choix des modalités d'exercice de la Direction générale	41
5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE	42
6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	44
6.1. Organigramme capitalistique simplifié du groupe Bpifrance	44
6.2. Organigramme fonctionnel	45
6.3. Organigramme du réseau	46
7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	47
8. COMPTES SOCIAUX + NOTES	48
9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	65
9.1. Rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	65
9.2. Rapport spécial sur les conventions réglementées	70
10. ANNEXES :	74
ANNEXE 10.1 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2021	74



1. MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Dans une économie française à la croisée de nombreux chemins en sortie de crise sanitaire, l'année 2021 a été à nouveau une année exceptionnelle pour Bpifrance, tant en termes de réalisations que de volumes d'activité, avec un résultat net historique de 1,8 Md€.

Celle-ci a d'abord été marquée par l'accélération du déploiement du Plan de Relance gouvernemental, qui a conduit Bpifrance à changer de dimension en devenant un acteur majeur de la résilience des entreprises. Le 4^{ème} volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA) a été lancé en janvier 2021, intégré au Plan France 2030, dont Bpifrance sera également un opérateur central.

Ensuite, un grand nombre de faits marquants ont jalonné l'exercice, parmi lesquels le lancement réussi de notre produit inédit destiné aux particuliers (Bpifrance Entreprises 1) souscrit par plus de 4000 Français, l'arrivée à maturité de la French Tech avec sa 25^{ème} licorne (dont 11 dans le portefeuille de Bpifrance), la mise en œuvre de la plateforme Tech in Fab de rapprochement entre start-ups et PME et ETI industrielles, le lancement de deux nouveaux prêts d'honneur avec les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises, la structuration des industries culturelles et créatives autour du mouvement de la French Touch, notre événement Inspire & Connect Africa visant à connecter PME et ETI de France et d'Afrique, ou encore le lancement de notre 100^{ème} Accélérateur.

Tout au long de l'année, Bpifrance a mobilisé l'ensemble de ses métiers pour accélérer la reprise de l'économie et déployé de nombreux plans transverses, à l'instar des plans French Fab, Touch, Climat, Tourisme, Deeptech ou encore start-ups industrielles qui vise à renouveler la démographie de nos entreprises industrielles. Au total, ce sont 50 Md€ injectés dans l'économie en crédits, fonds propres, subventions, aides et garanties cette année (auxquels s'ajoutent 14 Md€ de PGE octroyés dont la garantie est opérée par Bpifrance).

L'activité de crédit a été intense dans l'ensemble des 50 implantations de Bpifrance avec 15,9 Md€ prêtés aux entreprises. Les Prêts Sans Garantie, produits phares du réseau de la Banque, ont bondi de 93% en 2021, avec 3,2 Md€ décaissés au profit de plus de 3 300 entreprises, dont 1 Md€ de Prêts Vert pour améliorer l'impact environnemental et énergétique des entreprises. Bpifrance a par ailleurs garanti 7,1 Md€ de prêts (+14%), au bénéfice de 45 000 entreprises, l'activité redémarrant après un recul lié au déploiement massif des PGE.

Le financement de l'innovation a atteint un niveau inédit depuis la création de Bpifrance sous l'impulsion du Plan de Relance, conjuguée à l'augmentation des fonds du PIA. Plus de 7 600 entreprises ont ainsi reçu 4,4 Md€ de financement (+45%) pour développer leurs projets d'innovation, moderniser leur équipement technologique ou augmenter leur capacité de production en France.

L'activité d'investissement a atteint 4,4 Md€ (+21%), partagée entre les interventions directes au capital des entreprises et les interventions indirectes au service de l'écosystème des fonds d'investissement français. L'année 2021 a aussi vu une forte activité de cession, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements. Au terme de l'année 2021, la variation de valeur, générée par l'ensemble des portefeuilles gérés, s'élève à un niveau record de +7,4 Md€.

L'activité d'Accompagnement a poursuivi sa trajectoire de croissance avec notamment 3352 missions de conseil pour les start-ups, PME et ETI (+56%), 37 nouvelles promotions d'Accélérateurs et 911 nouvelles entreprises (+108%) en formation en leur sein. 2021 a par ailleurs vu une intensification de l'accompagnement des entreprises face aux enjeux de transition énergétique et écologique.

L'activité de soutien aux exportations a cette année encore joué son rôle contracyclique (+35% au global), avec une progression des garanties publiques marquée par des volumes records en Assurance-Crédit (portés de 12,7 Md€ à 17,4 Md€) et Assurance-Caution, mais également avec une forte croissance des Crédits-Export (+ 83%).

Le métier de la Création a lui contribué au record de création d'entreprises en 2021 en France en finançant et accompagnant 30 réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, présents dans les territoires à travers 1 900 implantations. Cette année, 8 000 nouveaux Prêts d'honneur ont été accordés aux créateurs et Bpifrance a continué à déployer son programme Entrepreneuriat Pour Tous en direction des Quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En restant plus que jamais aux côtés des entrepreneurs, les équipes de Bpifrance poursuivront en 2022 leur action pour permettre aux entreprises d'aborder sereinement les mutations de l'économie et relever les défis auxquels nous devons faire face afin de continuer à bâtir la France de 2030.



Nicolas DUFOURCQ
Président-Directeur général de Bpifrance Participations

2. CHIFFRES CLES

2.1. Bilan 2021

Ci-dessous des chiffres clés issus des comptes sociaux de Bpifrance Participations :

En millions d'euros	2020	2021
Résultat net après impôts	1 139	506
Total Bilan	27 239	29 274
Portefeuille		
Valeur brute	31 075	31 178
Engagements non libérés	8 227	6 685
Dépréciations	-4 513	-4 664
Valeur nette comptable	26 562	26 514

2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2021

2.2.1. Capital social, capitaux propres au 31 décembre 2021

(a) Capital social au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, le capital de Bpifrance Participations s'élève à 18 321 572 986,96 euros. A cette date, il n'existe aucun titre autre que les actions, donnant accès au capital de Bpifrance Participations.

(b) Capitaux propres au 31 décembre 2021

En millions d'euros	Au 31/12/2020	Affectation du résultat N-1	Dotation réserve légale	Distribution de dividendes	Augmentation du capital	Libération du capital	Résultat	Provisions réglementées	Au 31/12/2021
Capital social	15 932				2 390				18 322
<i>dont capital non appelé</i>	-				2 390	(598)			1 793
Primes d'émission, de fusion, d'apport	211				610				821
<i>dont non appelé</i>	-				610	(610)			-
Réserve légale	318		57						375
Report à nouveau	925	1 139	(57)	(350)					1 657
Résultat de la période	1 139	(1 139)					506		506
Provisions réglementées	16							(1)	15
TOTAL	18 541	-	-	(350)	3 000	-	506	(1)	21 696

Au cours de l'exercice 2021, la variation des capitaux propres s'établit au total à +3 155 M€. Cette variation correspond à la constatation de l'augmentation de capital de 3 Md€ (libérée à hauteur de 1,2 Md€), du résultat annuel de +506 M€ et de l'acompte sur dividendes distribués à Bpifrance, à hauteur de 350 M€, au titre de l'exercice 2021.

2.2.2. Actionnariat au 31 décembre 2021

Depuis le 18 décembre 2020, date de la fusion-absorption de Bpifrance SA par sa filiale Bpifrance Financement (aujourd'hui Bpifrance), Bpifrance détient la totalité du capital de Bpifrance Participations (sous réserve d'une action prêtée à une personne physique salariée du groupe Bpifrance).

Bpifrance est détenue à 49,18 % par l'État (via l'EPIC Bpifrance) et à 49,18 % par la Caisse des Dépôts. Le solde du capital social de Bpifrance, outre 0,29 % d'actions auto-détenues, est principalement détenu par des établissements de crédit, des entreprises d'investissement, des sociétés de financement ou des entreprises d'assurance agréés, bénéficiaires directement ou indirectement de garanties consenties par Bpifrance ou l'une de ses filiales.

Un tableau faisant ressortir la structure de l'actionnariat du groupe Bpifrance figure au paragraphe 6.1 du présent rapport.

3. RAPPORT DE GESTION

3.1. Rapport d'activité

3.1.1. Les faits marquants postérieurs à la date de clôture

L'invasion de l'Ukraine par la Russie - le 24 février 2022 - a entraîné une instabilité des marchés financiers et de l'économie en général, ainsi que la mise en œuvre sans précédent de nouvelles réglementations de sanctions économiques par la communauté internationale.

Du fait de sa vocation à financer principalement les entreprises françaises, les expositions directes de Bpifrance Participations sur la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine sont très limitées et faibles, de l'ordre de 6 M€. Ce montant vise des opérations en capital prises dans trois entités russes non visées à date par des sanctions européennes ou américaines mais réalisées aux côtés d'un partenaire russe, visé à présent par des sanctions économiques européennes ou américaines. Bpifrance Participations vise à sortir dans les meilleurs délais de ce partenariat et/ou des actifs russes, dans le respect des réglementations sanctions économiques applicables.

L'impact de cette crise sur l'économie, dont nous ne pouvons mesurer à ce jour les effets de façon certaine et définitive, pourra avoir des conséquences sur l'activité, la rentabilité voire la solvabilité des entreprises clientes ou investies. Les entretiens récemment réalisés avec les contreparties significatives de Bpifrance Participations ne font pas ressortir d'enjeux critiques pour elles à ce stade susceptibles de générer des dépréciations particulières de nos actifs au 31 décembre 2021.

Le groupe Bpifrance suit de près l'évolution de la situation en liaison avec les autorités concernées et en particulier les réactions de la communauté internationale en matière de sanctions économiques à l'encontre notamment de la Russie et la Biélorussie. Le groupe Bpifrance continuera à analyser en temps réel l'impact global de l'évolution de cette crise et à prendre l'ensemble des mesures qui s'avèreraient nécessaires afin de se conformer à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives aux sanctions économiques applicables.

3.1.2. Les missions et les métiers

3.1.2.1. La doctrine d'investissement

Dans le cadre de la création de Bpifrance, la doctrine d'investissement a été précisée au cours du premier semestre de l'année 2013 puis adoptée le 25 juin 2013 par le Conseil d'administration de la holding du groupe Bpifrance. Cette doctrine, qui s'applique à l'ensemble des métiers de l'Investissement exercés par Bpifrance (et donc à Bpifrance Investissement), se résume comme suit :

Par ses interventions en fonds propres, Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du Capital-risque, du Capital développement et du Capital-transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.



Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquelles est amené à intervenir Bpifrance sont guidées par les principes directeurs suivants :

- Bpifrance intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public. Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels elle laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;
- Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;
- Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés. C'est notamment le cas sur les segments de marchés très risqués (amorçage, Capital-risque, forte intensité en R&D). Elle accompagne sur le long terme les entreprises dans lesquelles elle investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine ;
- Bpifrance est au service de l'intérêt collectif. En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc...
- Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, Bpifrance privilégie l'apport d'argent frais (ou *new money*) aux entreprises dans lesquelles elle investit, aux côtés d'autres investisseurs. Pour autant, Bpifrance envisage de prendre le relais du Capital-investissement privé ou de procéder à la sortie de cote d'une cible par un rachat de titres, notamment dans les trois cas de figure suivants :
 - La transmission générationnelle d'une PME ;
 - La sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance, notamment innovantes ;
 - Le rachat de participations pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital, d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.
- Bpifrance n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :
 - Les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures. En revanche, Bpifrance peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures ;
 - Les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
 - Les banques et compagnies d'assurance ;
 - Les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
 - Les sociétés d'économie mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

- Bpifrance peut intervenir exceptionnellement sur le segment du Capital-retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en s'entourant de précautions particulières. En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de Bpifrance pour trois raisons :

- Ils supposent généralement un investissement majoritaire afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;
- Les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'État et doivent de ce fait être notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non-réalisation de l'opération d'investissement ;
- La restructuration des entreprises en difficulté soumettrait Bpifrance, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, Bpifrance privilégiera des investissements en Capital-retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

Dans son application, cette doctrine tient également compte de la logique d'investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées dans un cadre déontologique clair.

Exception relative aux Fintechs

- Si les investissements au capital des banques et compagnies d'assurance ne sont pas autorisés dans le cas général, Bpifrance Investissement pourra cependant investir dans les Fintechs disposant d'agrément bancaire ou d'assurance. Est désignée comme Fintech, toute entreprise réunissant toutes les conditions suivantes :
 - Start-up ou PME en forte croissance ;
 - Possédant ou en voie de développer une technologie ou un Business Model innovants, lui permettant de se différencier des acteurs traditionnels dont le business model repose largement sur l'utilisation intensive de leur bilan ;
 - Proposant des produits ou services financiers, et/ou des produits ou services à destination du secteur financier.

Les investissements dans ces Fintechs poursuivront l'objectif de prendre des participations dans des entreprises d'intérêts technologique ou stratégique pour les métiers de Bpifrance, dans une logique de *Corporate Venture*, et / ou de concourir à l'émergence de champions européens. Les prises de participation devront systématiquement être minoritaires et réalisées aux côtés d'un acteur régulé ou financier, Bpifrance Investissement ne devant être ou devenir premier actionnaire parmi la catégorie englobant à la fois les investisseurs régulés et financiers, ni actionnaire de référence dans de telles sociétés.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

3.1.2.2. Organisation des métiers de l'Investissement

Les activités d'investissement de Bpifrance sont structurées autour de quatre métiers :

- **Le métier du Capital développement** investit directement en fonds propres, quasi-fonds propres et dettes afin de soutenir les PME, ETI et grandes entreprises françaises dans leur projet de développement et de croissance. Implantée sur l'ensemble du territoire avec 53 bureaux régionaux, les 160 investisseurs professionnels de cette direction assurent un rôle d'investisseur minoritaire actif recherchant une performance durable et responsable sur le long terme pour leurs participations.

Cette direction inclut les activités de :

- **Large Cap et Partenariats Fonds Souverains**, afin d'accompagner le développement des ETI et grandes entreprises françaises et s'allier aux investisseurs de long terme et fonds souverains (17,2 Md€ sous gestion) ;
- **Mid Cap**, afin d'accélérer la croissance des PME et ETI indépendantes à fort potentiel (1,7 Md€ sous gestion) ;
- **Small Cap**, afin de faire grandir les PME et ETI de nos territoires (1,7 Md€ sous gestion) ;
- **Fonds Spécialisés (Tourisme, Filières, FAA, Lac I)**, afin d'adresser à travers la gestion pour compte de tiers des besoins spécifiques identifiés (4,8 Md€ sous gestion).

Au total, le portefeuille du Capital développement est composé de plus de 660 participations pour un montant d'actifs sous gestion de 25,5 Md€.



- **Le métier du Fonds de fonds** assure principalement la gestion des participations dans les fonds partenaires souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes PME Innovation (FPCR 2000, FCIR, FFT31 et FPMEI), et France Investissement (FFI-A, FFI-B, FFI II, FFFI III, FFI IV et FFI V).

Le métier du Fonds de fonds assure également son activité au travers de la gestion pour compte de tiers tels que le Fonds National d'Amorçage (FNA), le Fonds National d'Amorçage N°2 (FNA 2), le Fonds de Fonds MultiCap Croissance (FFMC2), le Fonds MultiCap Croissance N°3 (MC3), le Fonds de Fonds de Retournement (FFR), le Fonds le Fonds Quartiers Prioritaires (FFQP), le Fonds de Fonds Edtech (FFE), le Fonds French Tech Accélération (co-géré avec la Direction de l'innovation), le Fonds Accélération Bio Santé (FABS, co-géré avec la Direction de l'Innovation et la Direction Fonds Propres Projets Industriels), le Fonds French Touch (FFT, co-géré avec la Direction de l'Innovation) souscrits par l'État dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), le Fonds France Relance États-Régions (FFRER) souscrit par l'État dans le cadre du plan de relance Facilité pour le Reprise et la Résilience validé par la Commission Européenne, et du Plan National de Relance et de Résilience (PNRR), le FFI3+ souscrit par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, le Fonds de Fonds Digital (FFD) souscrit par la Caisse des Dépôts et certaines de ses filiales et le Fonds de Fonds Growth (FFG) souscrit par la CDC et des assureurs.

Une nouvelle activité à destination des particuliers a également été développée au travers du Fonds Bpifrance Entreprises 1 constitué en 2020. La commercialisation du Fonds s'est achevée en 2021.

- **Le métier du Capital-innovation** investit en direct dans des start-ups et scale-ups françaises positionnées sur des secteurs d'avenir, en particulier dans les biotechnologies, les écotecnologies, le numérique et les industries créatives. Les équipes d'investissement sont structurées par pôles d'investissements dédiés à des secteurs ou des stades d'intervention et agissent pour le compte de fonds détenus en fonds propres par Bpifrance Participations, ou détenus par des tiers (dont certains fonds du Programme d'Investissements d'Avenir).

Le métier est structuré autour de pôles d'investissement distingués par secteurs ou stade d'intervention :

- Le pôle **Large Venture** qui investit via Bpifrance Participations et le fonds Bpifrance Innovation I – Large Venture 2 dans tous les domaines de l'Innovation (principalement les sociétés en forte accélération dans les domaines du Numérique et des Sciences de la Vie) et à partir de 10 M€ d'investissement unitaire ;
- Le pôle **Digital Venture** qui investit via les fonds Ambition Numérique, Ambition Amorçage Angels et le fonds Bpifrance Innovation I - Digital Venture Seed & Digital Venture AB dans des start-ups du numérique, à des stades d'amorçage et de séries A et B ;
- Le pôle **Sciences de la Vie** qui intervient dans les secteurs des Biotech et Medtech via les fonds Bioam, InnoBio 1 et 2, Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, FABS et Bpifrance Innovation I - Medtech ;
- Le pôle **Patient Autonome** qui intervient sur le secteur de la santé numérique à travers le fonds Patient Autonome ;
- Le pôle **Ecotechnologies** qui intervient via les fonds Ecotechnologies, Ville De Demain et Bpifrance Innovation I - Impact ;
- Le pôle **French Tech Accélération** qui intervient via les fonds FTA et FTA2 en soutien aux accélérateurs et fonds d'investissements d'accélération ;
- Le pôle **Innovation Transverse Capital-risque** qui intervient via les fonds PSIM, Definvest, Fonds Innovation Défense et French Tech Seed ;
- Le pôle **Industries Culturelles et Créatives** qui intervient via les fonds suivants : Fonds pour les Savoir-Faire d'Excellence (FSFE), Mode et Finance 2, Patrimoine et Création 2, Bpifrance Mezzanine I, Bpifrance Capital I et Tech&Touch.
- Le pôle des **Investissements dans les projets industriels**, qui gère le fonds SPI, a été intégré à la Direction de l'Innovation en 2021 (auparavant dans la Direction Capital Développement), afin de créer un continuum complet permettant d'accompagner en fonds propres les start-ups deeptech jusqu'à l'industrialisation.

¹Les fonds FPCR 2000, FCIR et FFT3 sont co-souscrits par des tiers à hauteur respectivement de 66,7 %, 42,9 % et 66,7 %

Les équipes Accompagnement du Capital-innovation sont regroupées au sein de **Bpifrance Le Hub** et interviennent principalement auprès des start-ups du portefeuille de Bpifrance.

Enfin, Bpifrance a été impliqué dans le déploiement du nouveau **Fonds French Tech Souveraineté**.

- **Accompagnement** : l'offre Accompagnement au sein de Bpifrance est pilotée par une Direction Exécutive, structurant et harmonisant une offre complète (conseil, formation, mise en réseau), articulée autour de 5 directions opérationnelles en lien hiérarchique, complétée par une interaction forte avec Le Hub, Bpifrance Excellence et la Direction de l'Innovation, en lien fonctionnel avec cette direction.

Parallèlement, la dynamique de décentralisation se poursuit avec le déploiement de 14 responsables de missions de conseil en France, la prise de décision des recrutements d'entreprises accélérées et la pleine appropriation du métier de l'Accompagnement par le réseau.

Les 5 directions opérationnelles ont vocation à travailler ensemble en forte transversalité :

- 1) Développement : Développe les produits d'Accompagnement, améliore la gamme existante, négocie et conventionne avec les partenaires (État, CDC, Régions, organisations professionnelles, etc.) ;
- 2) Marketing et Soutien Commercial : Diffuse l'information des nouveaux produits et programmes, crée et diffuse les supports commerciaux, forme les prescripteurs et anime la commercialisation ;
- 3) Opérations : Organise l'exécution des programmes Accélérateurs, forme et anime les équipes Conseil et Accélérateurs, gère le vivier de consultants externes ;
- 4) Programmes / Cursus Université des dirigeants : Définit, contractualise le contenu des formations présentielles et digitales, dans et en dehors des Accélérateurs ;
- 5) Pilotage et Gestion : gère la relation contractuelle avec les entreprises et les partenaires (contrats, factures, subventions), anime la collecte des données et produit les indicateurs.

3.1.2.3. Le mode d'intervention des différents métiers de l'Investissement de Bpifrance

Les investissements du groupe Bpifrance sont opérés soit en direct par Bpifrance Participations, soit au travers de fonds partenaires. Les modes d'intervention diffèrent selon les métiers, selon ce qui est précisé ci-après :

- a) Les investissements du métier Mid & Large Cap sont réalisés directement par les équipes de Bpifrance Participations, sur le bilan de la holding d'investissement pour les investissements dans les grandes entreprises (GE), les nouveaux investissements dans des entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont réalisés au travers des fonds ETI 2020, levés au cours du premier trimestre 2014. Les investissements dans les équipementiers du secteur de l'automobile de rangs 1 et 2 sont réalisés par les fonds FAAs, les investissements en capital ou en dette mezzanine dans le *mid-market* sont réalisés par les fonds Croissance ;
- b) Les métiers Fonds propres PME et Fonds de fonds investissent principalement au travers de fonds. Ces fonds sont essentiellement financés via une holding intermédiaire (FSI PME Portefeuille entièrement détenue par Bpifrance Participations) et gérée par la société de gestion Bpifrance Investissement ;
- c) Le Capital-innovation a réalisé ses investissements aussi bien au travers de fonds gérés par Bpifrance Investissement que directement, sur le bilan de Bpifrance Participations au travers des activités Large Venture et Direct Innovation ;
- d) Le métier Fonds propres Projets Industriels intervient en minoritaire, aux côtés d'investisseurs *corporate*, dans des sociétés de projets industriels visant à soutenir le développement de filières industrielles dans des secteurs clés pour l'économie de demain (transition énergétique, économie circulaire, etc.).

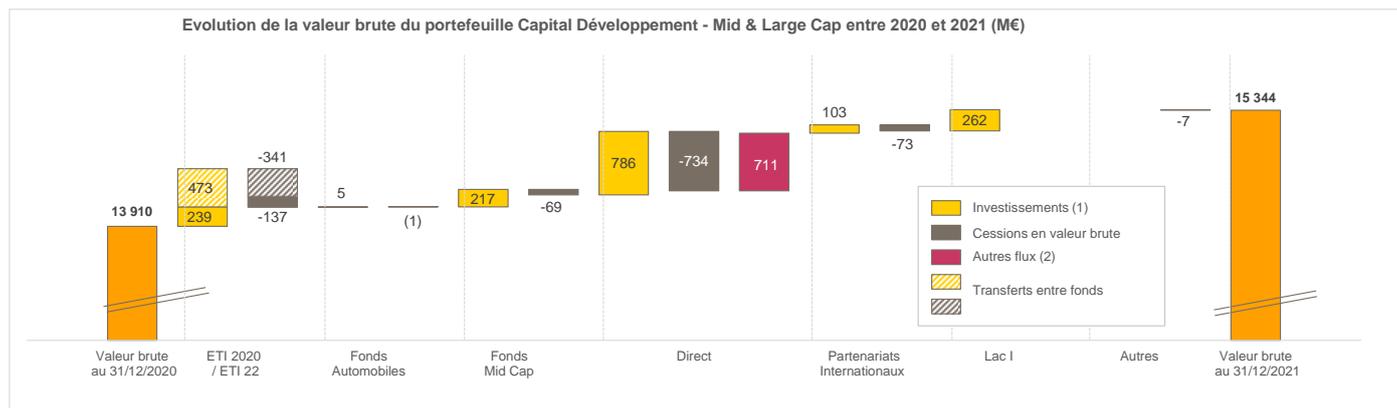


3.1.3. L'activité par métiers et chiffres clés

3.1.3.1. Métier du Capital développement

- Mid & Large Cap

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds et participations directes gérés par les équipes du métier Mid & Large Cap de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021. Les flux du FAA (ex FMEA) sont retraités des flux dans le FMEA Rang 2 qu'il détient à 50 %.



(1) : dont 269 M€ d'investissements non cash essentiellement liés à la distribution de 156 M€ de dividendes Stellantis (issue de la fusion PSA/Fiat Chrysler Automobiles) en titres Faurecia et la distribution de 44 M€ de dividendes TechnipFMC en titres Technip Energies (issue de la séparation des activités d'ingénierie et de construction en une entité indépendante)

(2) : Autres flux - Autres impacts liés à la déconsolidation de PSA

Les investissements des fonds Mid & Large Cap à la quote-part détenue par Bpifrance Participations s'inscrivent en hausse à 762 M€ (hors 62 M€ d'investissements non cash) en 2021 contre 557 M€ en 2020 (hors 6 M€ d'investissements non cash). Le fonds Lac I, levé en 2020 et détenu à 33,3 %, a investi 787 M€ soit 262 M€ pour Bpifrance Participations soit un niveau d'activité stable par rapport à 2020 (801 M€ soit 267 M€ pour Bpifrance Participations dans 2 entreprises).

Le niveau d'activité des autres pôles, qui avait connu une baisse en 2020 en raison du contexte de crise sanitaire, repart à la hausse : 213 M€ investis pour les fonds Mid Cap à la quote-part détenue par Bpifrance Participations et hors 4 M€ d'investissements non cash, contre 79 M€ investis en 2020, 222 M€ investis par le fonds ETI 2020 hors 17 M€ d'opérations non cash (contre 195 M€ en 2020), 59 M€ par le pôle Capital développement International à la quote-part détenue par Bpifrance Participations et hors 44 M€ d'investissements non cash (contre 11 M€ en 2020) et 5 M€ investis par le pôle Automobile (contre 5 M€ en 2020).

Les investissements de « direct » s'établissent 582 M€ (auxquels s'ajoutent 203 M€ d'investissements non cash) en 2021, soit un niveau équivalent aux investissements de 2020 (567 M€). Ils se composent de 5 nouveaux investissements : groupe Saint Bernard pour 146 M€, groupe Cerba Healthcare pour 123 M€, Seqens pour 94 M€, Malteries Soufflet (Invivo Group) pour 78 M€ et Believe pour 25 M€, et de 5 réinvestissements, dont notamment 87 M€ dans Technip Energies, issue de la séparation des activités d'ingénierie et de construction du groupe TechnipFMC dont Bpifrance Participations était préalablement actionnaire, en une entité indépendante. On notera également 203 M€ d'investissements non cash principalement composés de 156 M€ de dividendes Stellantis (issue de la fusion PSA/Fiat Chrysler Automobiles) en titres Faurecia et de la distribution de 44 M€ de dividendes TechnipFMC en titres Technip Energies.

Les cessions opérées par les fonds gérés par le métier Mid & Large Cap ressortent à 287 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 504 M€ à la quote-part détenue par Bpifrance Participations, en hausse significative par rapport à 2020 (91 M€ pour un montant encaissé de 261 M€) qui avait été fortement impactée par la crise sanitaire. Le fonds ETI 2020 a réalisé 12 cessions (dont 7 totales et 5 partielles) pour 137 M€ en valeur brute et 259 M€ encaissés. Les fonds Mid Cap ont réalisé 15 cessions dont 6 totales et 9 partielles pour une valeur brute globale de 69 M€ et 91 M€ encaissés. Les fonds de Capital développement International ont réalisé 2 cessions sur l'année (1 totale et 1 partielle) pour 73 M€ en valeur brute et 145 M€ encaissés. Enfin, les fonds du pôle automobile ont réalisé une cession totale pour 1 M€ de valeur brute et 2 M€ encaissés à la quote-part détenue par Bpifrance Participations.

Sur le périmètre de « direct », les cessions opérées durant l'année 2021 font ressortir un produit de cession total de 178 M€ qui se décompose de la façon suivante :

- 3 cessions partielles de Grandes Entreprises dont CMA CGM pour 117 M€ et deux participations cotées pour 12 M€ et pour 26 M€ ;
- 2 cessions d'Entreprises de Taille Intermédiaire dont 1 totale (Les Petits Chaperons Rouges pour 18 M€).

Caractéristiques des dix plus grosses opérations 2021

Les caractéristiques des dix principaux investissements réalisés par le métier Mid & Large Cap en 2021 et des sociétés objets de ces investissements sont résumées ci-après.

Poursuite de l'investissement dans EssilorLuxottica

De janvier à mars 2021, Bpifrance Participations a poursuivi (via le fonds LAC 1 détenu à 33,3 %) l'investissement amorcé fin 2020 dans EssilorLuxottica (leader mondial de la conception, de la fabrication et de la distribution de verres ophtalmiques, de montures optiques et de lunettes de soleil). Avec cet investissement, Bpifrance investit dans une société résiliente, en croissance et offrant encore un potentiel de création de valeur et accompagne un champion européen à vaincre un enjeu de santé publique mondial (éradication de la mal vision) et à se positionner comme un acteur incontournable du SmartEyewear.

Investissement dans le groupe Saint Bernard

En novembre 2021, Bpifrance Participations a investi 147 M€ dans le groupe Saint Bernard (courtage en assurances dommages et santé prévoyance pour les entreprises, les institutions publiques et les expatriés). Avec cet investissement, Bpifrance participe à la création d'un leader européen indépendant du courtage en assurances pour les entreprises, via le projet de consolidation de deux groupes multi-spécialistes : Siaci Saint-Honoré et Burrus regroupés dans une holding de détention française.

Investissement dans Cerba HealthCare

En juillet et octobre 2021, Bpifrance Participations a investi, 123 M€ dans Cerba HealthCare (acteur de référence du diagnostic médical). Avec cet investissement, Bpifrance accompagne un leader du secteur de la biologie médicale disposant d'une expertise scientifique et opérationnelle reconnue et regroupant au sein d'un modèle unique des activités complémentaires.

Investissement dans Seqens

En décembre 2021, Bpifrance Participations a investi, 94 M€ dans Seqens (développement, production de principes actifs et intermédiaires pharmaceutiques pour laboratoires, Biotech, et fabricants de médicaments et d'autres ingrédients chimiques de spécialité pour divers secteurs). Avec cet investissement, Bpifrance accompagne un leader du marché stratégique de la production de principes actifs et intermédiaires pharmaceutiques afin de préserver son ancrage français et de soutenir une entreprise française indépendante et agile dans la consolidation d'un marché fragmenté au niveau européen.

Investissement dans Technip Energies

En mars 2021, Bpifrance Participations a investi 87 M€ dans Technip Energies (société spécialisée dans l'ingénierie et les technologies pour l'industrie énergétique). Bpifrance, actionnaire du groupe TechnipFMC (et anciennement de Technip) depuis 2009, se désengage du groupe TechnipFMC mais poursuit l'accompagnement de Technip Energies dans le cadre de la séparation des activités d'ingénierie et de construction en une entité indépendante.

Réinvestissement dans Sagesse Retraite Santé

En juin et décembre 2021, Bpifrance Participations a réinvesti, via le fonds ETI 2020, 85 M€ dans Sagesse Retraite Santé (groupe multirégional de cliniques privées). Avec ce réinvestissement, Bpifrance poursuit l'accompagnement d'un acteur de référence dans le domaine résilient des cliniques privées dans son développement par croissance externe.

Investissement dans Malteries Soufflet

En décembre 2021, Bpifrance Participations a investi 78 M€ dans Malteries Soufflet (production et distribution de malt). Avec cet investissement, Bpifrance participe au financement qui permettra l'acquisition du groupe familial Soufflet par la deuxième coopérative agricole française.



Investissement dans Exclusive Networks

De septembre à décembre 2021, Bpifrance Participations a amorcé (via le fonds LAC 1 détenu à 33,3 %) son investissement dans Exclusive Networks (distributeur à valeur ajoutée positionné entre les sociétés développant des solutions de cybersécurité et les intégrateurs de solutions de cybersécurité). Avec cet investissement, Bpifrance entre au capital d'un champion français actif dans le marché de la cybersécurité, porté par des fondamentaux solides et offrant encore un potentiel de création de valeur. Bpifrance vise également d'accompagner le groupe dans son développement, notamment à travers des opérations de croissance externe.

Investissement dans SPIE

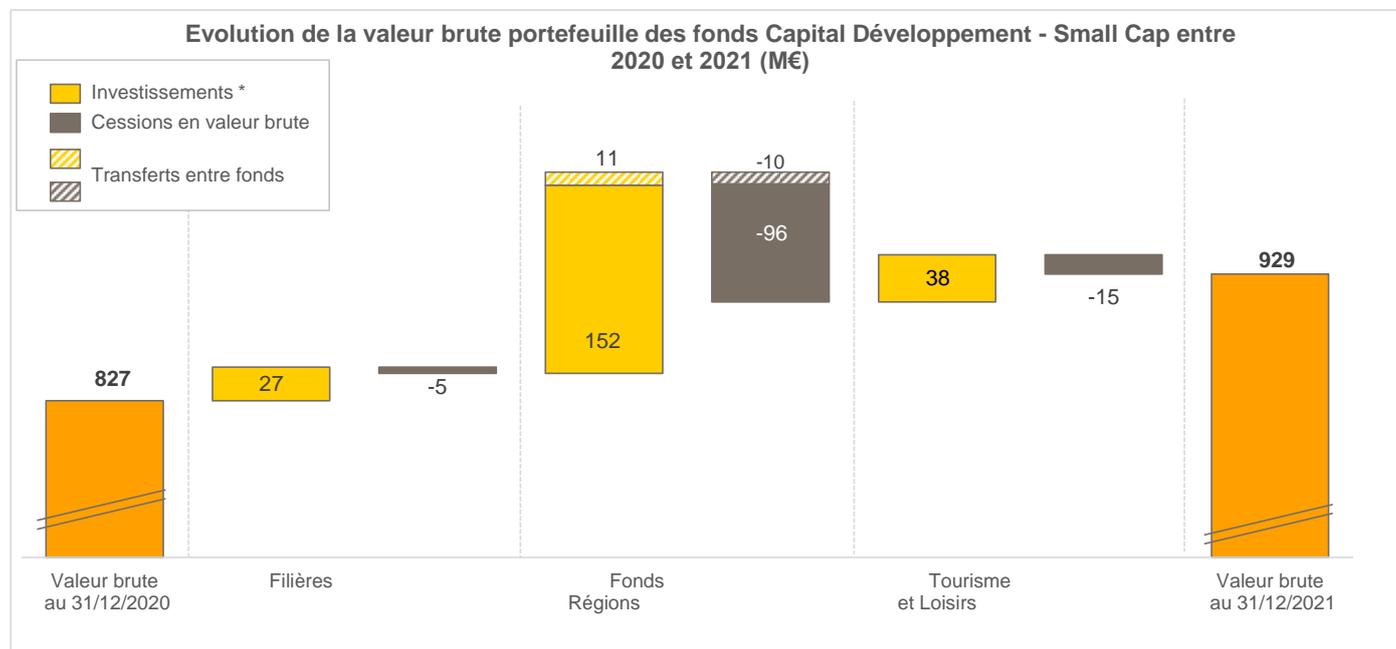
De novembre à décembre 2021, Bpifrance Participations a commencé (via le fonds LAC 1 détenu à 33,3 %) la constitution de son investissement dans le groupe SPIE (leader européen indépendant des services multi-techniques dans les domaines de l'énergie et des systèmes de communication). Avec cet investissement, Bpifrance accompagne un champion français à fort potentiel de création de valeur dans la consolidation d'un marché porteur, au cœur de la transition énergétique et digitale européenne.

Investissement dans Adista

En juillet 2021, Bpifrance Participations a investi, via le fonds FEF Capital, 34 M€ dans Adista (opérateur télécom B2B ciblant principalement les PME et le secteur public. Le groupe propose également des services connexes : intégration de systèmes et réseaux, solutions Cloud, outils de design digital plateforme SaaS permettant aux PME et TPE de créer et d'automatiser leurs campagnes marketing et leur relation client).

• Small Cap

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds Small Cap de la Direction du Capital développement gérés par Bpifrance Investissement et détenus directement ou indirectement par Bpifrance Participations entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021. Ces fonds sont pour la plupart directement ou indirectement souscrits par Bpifrance Participations via FSI PME Portefeuille ou fonds de fonds PME. Seuls les fonds Definvest, levé en 2018 pour 50 M€, et le fonds OR France Généraliste levé en 2021 pour 100 M€ sont gérés en totalité pour compte de tiers.



*yc compris les opérations non cash (plus ou moins-value de fusion, intérêts capitalisés en titres...)

Les investissements réalisés en 2021 à la quote-part détenue par Bpifrance Participations ressortent à 215 M€ (hors 3 M€ d'opérations non cash sur les fonds Régions et Tourisme et Loisirs et 11 M€ de transferts) dans 118 sociétés en forte hausse par rapport à l'année 2020 (134 M€ investis dans 69 sociétés). Cette hausse s'explique par la reprise économique au lendemain de la crise sanitaire et le maintien des aides publiques qui offrent une meilleure visibilité de marché et une confiance accrue envers les nouveaux dossiers étudiés.

Les investissements des fonds Small Cap demeurent concentrés sur les fonds du pôle Régions, qui s'établissent à 150 M€ (hors 3 M€ d'opérations non cash et 11 M€ de transferts) dans 76 entreprises contre 92 M€ dans 46 entreprises en 2020. Ils se concentrent majoritairement sur les fonds Bpifrance Capital I (135 M€), FRPME (3,5 M€ à la quote-part détenue par Bpifrance Participations) et Bpifrance Mezzanine I (3 M€), tous en période d'investissement. Les autres fonds ont terminé leur période d'investissement et réalisent des réinvestissements dans les sociétés de leur portefeuille pour un total de 7,5 M€ concentrés sur FIR 1.

Les équipes des fonds Filières ont investi 27 M€ en 2021 dans 11 sociétés contre 25 M€ en 2020 dans 7 sociétés. Comme en 2020, ces investissements sont concentrés sur la filière énergie et environnement (EE) via le fonds Bpifrance Capital I pour 18 M€ investis dans 7 entreprises en 2021 (23 M€ investis dans 6 entreprises en 2020) et sur la filière bois avec 9 M€ d'investissements dans 4 sociétés via le Fonds Bois et Eco-Matériaux (FBEM).

Les investissements réalisés en 2021 par l'équipe Tourisme et Loisirs sont de 38 M€ (hors 0,3 M€ d'investissements non cash) à la quote-part détenue par Bpifrance Participations dans 31 entreprises contre 17 M€ dans 16 entreprises en 2020. La majeure partie de l'activité est concentrée sur le fonds FIT 2 lancé en 2020 dans le cadre du Plan Tourisme. Le fonds, détenu à 32 % par Bpifrance Participations, réalise 29 M€ d'investissements à la quote-part détenue dans 22 sociétés).

Les cessions du portefeuille réalisées en 2021, pour l'ensemble du métier Small Cap de la Direction du Capital développement, ressortent à 116 M€ en valeur brute (hors 10 M€ de transferts) pour un montant effectivement encaissé hors transferts de 217 M€ (hors 2 M€ d'opérations non cash et 12 M€ de transferts), en hausse par rapport à 2020 (61 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 93 M€).

Les cessions sont principalement réalisées par les fonds du pôle Régions avec 96 M€ (hors 10 M€ de transferts) de cessions en valeur brute pour 183 M€ encaissés (hors 12 M€ de transferts) à la quote-part détenue par Bpifrance Participations. Ces cessions sont concentrées sur le fonds FIR 1 qui a réalisé 61 M€ de cessions en valeur brute sur l'année pour 133 M€ encaissés, soit un multiple de près de x2,2 (hors produits financiers).

Les autres fonds ayant réalisés des cessions significatives en 2021 sont FIR 4 avec 11 M€ de cessions en valeur brute sur la période pour 18 M€ encaissés, FIR 2 avec 11 M€ de cessions en valeur brute pour 16 M€ encaissés, AED C4, pour 3,8 M€ de cessions en valeur brute pour 3,5 M€ en valeur de cession et Bpifrance Capital I avec 3,3 M€ en valeur brute pour 5,5 M€ encaissés.

Le pôle Filières réalise un montant de cessions en hausse par rapport à 2020 avec 5 M€ en valeur brute et 13 M€ encaissés vs 1 M€ en valeur brute et 1 M€ encaissés. Celles-ci se concentrent notamment sur les fonds Bois 2 et Croissance Rail avec respectivement 2,3 M€ et 1,2 M€ cédés en valeur brute pour 5,8 M€ et 1,5 M€ encaissés.

En 2021, les fonds du pôle Tourisme et Loisirs réalisent 15 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 21 M€ vs 4 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 5 M€ en 2020, concentrées sur le fonds FIT avec 12 M€ cédés en valeur brute pour un encaissement de 16 M€.

La valeur brute du portefeuille du métier Small Cap de la Direction du Capital développement détenu directement ou indirectement par Bpifrance Participations s'établit ainsi à 929 M€ à fin 2021.

3.1.3.2. L'activité du métier Fonds de fonds

a) Présentation du portefeuille du métier Fonds de fonds au 31.12.2021

Le tableau ci-dessous présente un état du portefeuille des fonds de fonds souscrits par FSI PME Portefeuille et directement par Bpifrance Participations à hauteur de la quote-part détenue par la société de participations et retraité des souscriptions dans les fonds directs gérés (ex : P&C, Mode et Finance...).



Les informations indiquées ci-dessous portent sur le portefeuille des fonds de fonds. Leurs sous-jacents sont majoritairement des véhicules d'investissement (FPCR et Société de capital investissement), mais peuvent également être des sociétés de gestion ou des sociétés dites commerciales (par opposition aux sociétés ayant pour objet social l'investissement ou la gestion de participations).

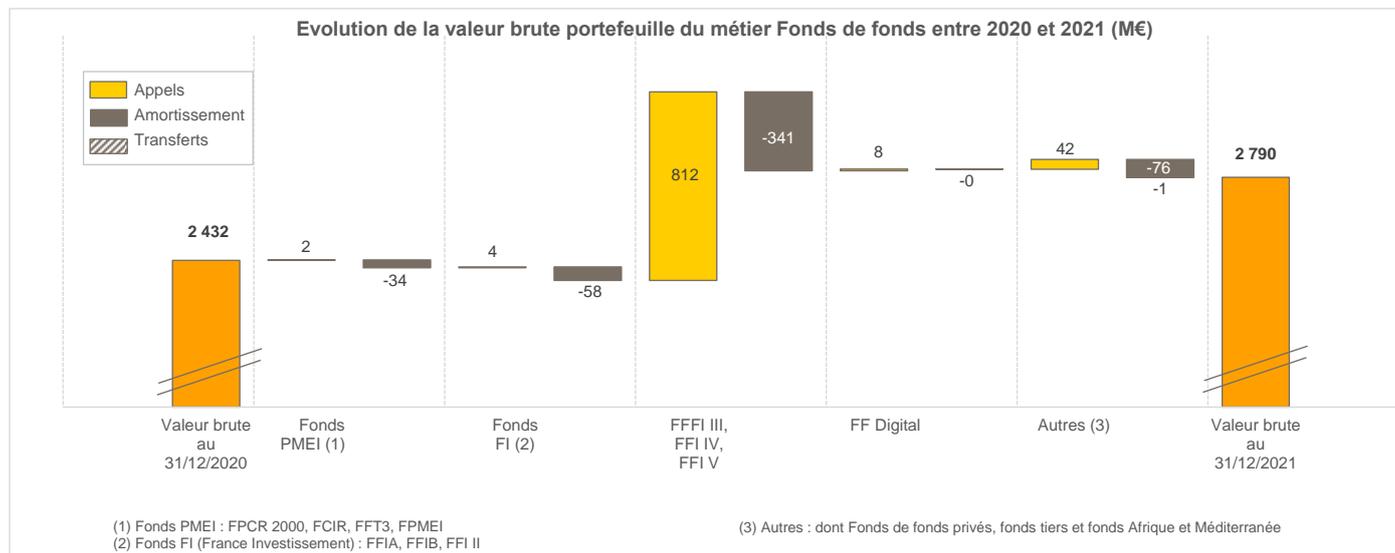
En M€			DONNEES DEPUIS L'ORIGINE AU 31/12/2021								Taux de souscription	Taux d'appel	Taux d'amortissement
Fonds de fonds	Millésime	Taille*	Souscriptions totales	Appels cumulés	Amortissements cumulés	Appels nets cumulés (valeur brute)	Souscriptions non appelées	Distributions cumulées	Dont plus/moins values cumulées	Produits du portefeuille	Souscriptions totales / Taille	Appels cumulés / Souscriptions totales	Amortissements cumulés / Appels cumulés
FPCR 2000	2001	32	29,1	29,1	27,6	1,5	-	36,9	9,3	0,0	92,0%	100,0%	94,9%
FCIR	2002	40	33,6	33,5	27,1	6,5	0,1	35,7	8,6	0,0	84,1%	99,6%	80,7%
FFT3	2005	50	45,4	44,8	32,5	12,3	0,6	42,5	10,1	0,0	90,7%	98,7%	72,5%
FPMEI	2006	901	653,8	646,4	514,0	132,3	9,1	549,8	35,8	54,0	72,6%	98,9%	79,5%
Fonds de fonds privés	2006	249	249,8	219,0	191,7	27,3	33,5	224,0	32,3	0,2	100,5%	87,7%	87,5%
FFI A	2007	330	300,5	289,4	233,6	55,8	11,2	343,6	110,0	0,0	91,1%	96,3%	80,7%
FFI B	2007	224	183,4	178,2	107,9	70,3	5,2	110,1	2,2	3,4	81,9%	97,2%	60,5%
FFI II	2010	632	551,6	510,8	425,4	85,4	44,9	589,1	163,7	5,5	87,3%	92,6%	83,3%
FFFI III	2012	1 450	1 325,0	1 235,8	754,5	481,3	105,9	910,6	156,1	16,8	91,4%	93,3%	61,1%
FFI IV	2015	2 320	2 124,2	1 464,5	242,1	1 222,4	670,6	247,5	5,4	12,6	91,6%	68,9%	16,5%
FF Digital	2017	24	20,9	14,8	0,6	14,3	6,2	0,6	-	0,0	87,2%	71,0%	3,9%
Partenariats Franco - Arabie - Saoudite	2018	76	75,9	29,6	-	29,6	46,3	-	-	-	100,0%	39,0%	0,0%
FFI V	2019	2 500	1 946,7	521,8	5,9	515,9	1 426,0	5,9	-0,0	0,3	77,9%	26,8%	1,1%
FAA 2	2021	15	3,4	0,0	-	0,0	3,4	-	-	-	22,7%	1,1%	0,0%
Bpifrance Entreprises 2**	2021	1	4,6	4,1	-	4,1	0,5	-	-	-	n.a.	88,9%	0,0%
Averroes Finance 1	2003	6	18,7	18,7	17,8	0,9	0,0	18,2	0,5	4,8	n.a.	100,0%	95,0%
Averroes Finance 2	2009	15	12,7	12,0	3,7	8,3	0,8	3,7	-	0,0	84,8%	94,9%	31,1%
Averroes Finance 3	2014	38	31,9	22,2	1,1	21,0	10,3	1,1	-	0,1	85,0%	69,6%	5,1%
Averroes Africa	2021	40	7,7	2,0	0,6	1,4	6,3	0,6	-	-	n.a.	26,3%	29,2%
Fonds internationaux affiliés		48	53,3	38,8	19,7	19,2	15,7	19,9	0,3	0,6	n.a.	72,8%	50,7%
Sicav		12	78,8	78,8	66,4	12,4	-	94,8	28,4	0,4	n.a.	100,0%	84,2%
FEI		201	201,0	67,4	-	67,4	133,6	-	-	2,0	n.a.	33,5%	0,0%
TOTAL		9 203	7 952,0	5 461,8	2 672,1	2 789,7	2 530,0	3 234,8	562,7	100,8	86,4%	68,7%	48,9%

*Tailles des fonds détournées des souscriptions dans des fonds maison et présentées à hauteur de la quote-part détenue par Bpifrance Participations

** Fonds en cours de constitution

b) Variation de la valeur brute des fonds partenaires

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 à hauteur de la quote-part détenue directement ou indirectement par Bpifrance Participations. Il s'agit là d'une représentation de l'évolution du stock d'investissements dans les fonds partenaires, les encours relatifs aux fonds directs gérés, détenus par les fonds de fonds, ont été retraités. Par exemple les appels et amortissements du fonds FNA ont été retraités des flux relatifs au fonds FBIMR.



Les appels du portefeuille réalisés en 2021 ressortent à 866 M€ (hors 2 M€ de non cash) et les distributions du portefeuille s'élèvent à 692 M€ (hors 2 M€ de non cash) pour un amortissement du portefeuille de 509 M€ (hors 1 M€ de non cash). La valeur brute du portefeuille de Fonds de Fonds détenus directement ou indirectement par Bpifrance Participations (y compris fonds internationaux, Sicav et FEI) ressort à 2,8 Md€ au 31 décembre 2021.

Les appels du portefeuille sont concentrés sur les fonds FFI IV (381 M€), FFI V (370 M€) et FFFI III (59 M€). Les distributions du portefeuille restent concentrées sur les fonds FFFI III (240 M€), FFI IV (165 M€) et FFI II (104 M€), qui représentent à eux trois près de 75 % des distributions totales sur l'année 2021.

Les fonds de fonds souscrits directement ou indirectement par Bpifrance Participations ont encaissé 184 M€ de plus-values nettes durant l'année 2021, dont 61 M€ pour le FFI II notamment les fonds SINO FRENCH SME FUND (25 M€) et XANGE CAPITAL 2 (12 M€), 59 M€ pour le FFFI III notamment le fonds FCDE II (22 M€) et 20 M€ pour le FFI A.

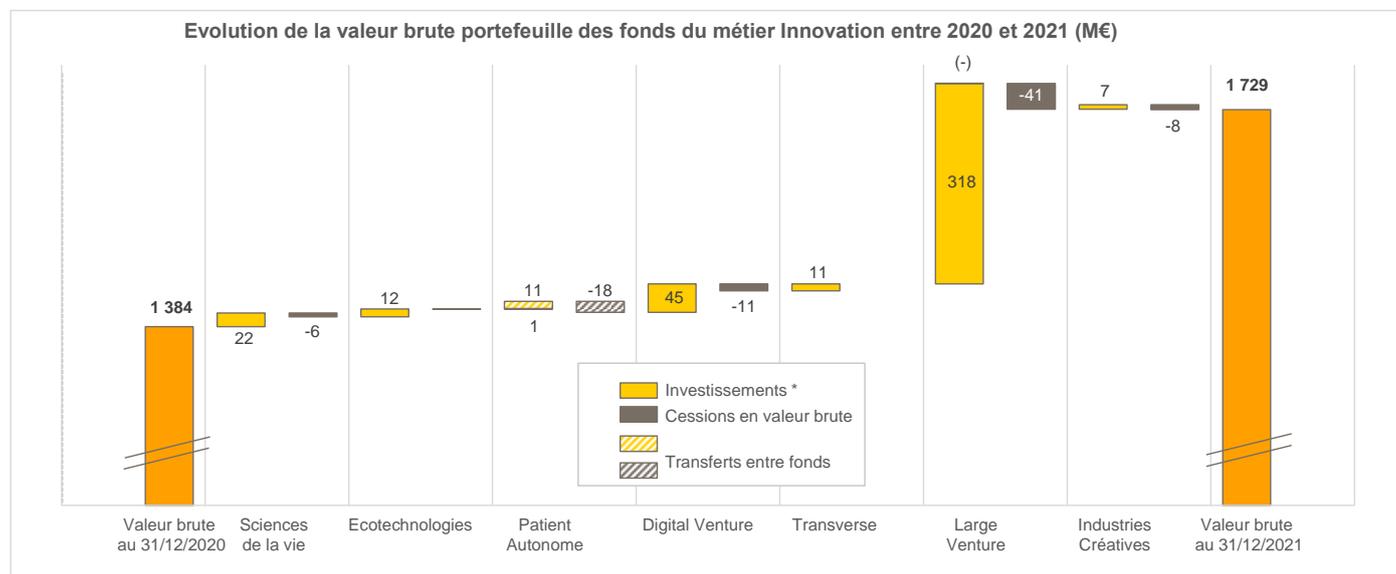
19 fonds ou sociétés d'investissements sont sortis en 2021 du portefeuille des fonds de fonds, les opérations réalisées concernent :

- 10 fonds ou sociétés du portefeuille du FPMEI : REPENDRE ET DEVELOPPER (1,2x), SIPAREX DEVELOPPEMENT (1,3x), SIPAREX SPF II (1,2x), CAP DECISIF (1,7x), T-SOURCE (0,7x), EMERTEC 2 (0,6x), SI PARTICIPATIONS (1,1x), BAYTECH VENTURE CAPITAL II GMBH&Co (0,6x), WKB ALPHA (1,2x), RHONE-ALPES CREATION (1,2x) ;
- 2 fonds du portefeuille du fonds FCIR : SOCRI II (0,6x) et GALIA INVESTISSEMENTS 1 (1,4x)
- 1 fonds du portefeuille du Fonds Public : SEEFT VENTURES (1,6x) ;
- 1 fonds du portefeuille du FPCR 2000 : TRUFFLE VENTURE FPCR (1,5x) ;
- 1 fonds du portefeuille du FFI B : D&P ENTREPRENEURS (0,1x) ;
- 1 société du portefeuille du FFI II : IT-TRANSLATION (1,1x) ;
- 1 fonds de co-investissement direct passif du portefeuille du FFI IV : ACTOMEZZ BIOGROUP INVESTORS (1,3x) ;
- 3 SICAV détenues directement par Bpifrance Participations : INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE (1,3x), SCHNEIDER ENERGIE SICAV ENERGIE (1,1x) et SOLIDARITE - CCFD - TERRE SOLIDAIRE (1,1x).



3.1.3.3. L'activité du métier Capital-innovation

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille de fonds et de participations directes détenus directement ou indirectement par Bpifrance Participations gérés par les équipes du métier Capital-innovation de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 :



Suite à la levée du Fonds Patient Autonome en 2021 détenu à 65 % par Bpifrance Participations, les 6 participations détenues par Bpifrance Innovation I – Patient Autonome ont été transférées au fonds pour c. 18 M€, soit 11 M€ à la quote-part détenue. Le commentaire de l'activité ci-dessous s'entend donc hors effets de transfert.

Les investissements réalisés par les fonds du métier Capital-innovation (flux décaissés) en 2021 ressortent à 411 M€ (hors 6 M€ d'opérations non cash et hors SPI) dans 84 entreprises à la quote-part détenue par Bpifrance Participations, un niveau d'activité en hausse pour le métier par rapport à l'année 2020 tant en volume qu'en valeur (310 M€ dans 80 entreprises). Les réinvestissements au même titre que l'année 2020 représentent une part importante de l'activité réalisée et permettent de soutenir l'accompagnement des participations en croissance du portefeuille. En effet, en 2021, les réinvestissements représentent 57 % des montants investis.

Sur l'année 2021, $\frac{3}{4}$ des investissements (en valeur) du métier Capital-innovation en fonds propres sont réalisés par l'équipe Large Venture qui a investi 312 M€ (hors 6 M€ d'opérations non cash) dans 33 entreprises. Sur ces 33 dossiers, 13 correspondent à de nouveaux investissements pour 124 M€ investis (Treefrog Therapeutics, Shift Technology, Afyren...), soit un ticket moyen de 9,6 M€ en légère baisse par rapport à 2020 (10,8 M€). Les 20 autres dossiers réalisés correspondent à des réinvestissements pour un montant de 188 M€ dont 23 M€ dans Payfit, 21 M€ dans Valneva, 21 M€ dans Contentsquare et 20 M€ dans Doctolib. A fin 2021, le portefeuille Large Venture compte 9 licornes.

Les décaissements réalisés en 2021 par l'équipe Sciences de la Vie comprennent une majorité de réinvestissements : sur les 14 investissements réalisés pour un montant de 22 M€ à la quote-part détenue par Bpifrance, 10 sont des réinvestissements pour un montant de 16 M€. En 2020, les réinvestissements représentaient 17 M€ dans 10 entreprises sur les 19 M€ investis dans 14 entreprises. L'équipe Patient Autonome a investi 1 M€ dans 3 entreprises en repli par rapport à l'année 2020 (6 M€ d'investissements dans 4 entreprises).

Le pôle écotechnologies a réalisé 12 M€ d'investissements dans 4 sociétés via Bpifrance Participations en hausse par rapport à l'année 2020 (2 M€ sur 2 sociétés). Cependant l'essentiel de ces investissements sont des portages en attendant la levée du Fonds Ecotechnologies 2 sur fonds PIA (9 M€ d'investissements sur 3 sociétés).

En 2021, l'équipe Innovation Transverse a réalisé 11 M€ d'investissements dans 2 sociétés via Bpifrance Participations, cependant, comme pour l'équipe Ecotechnologies, il s'agit de portages pour le compte du Fonds Innovation Défense souscrit par le Ministère des Armées et levé fin 2021. L'année 2020 n'avait fait l'objet d'aucune opération en fonds propres.

L'équipe Digital Venture a investi 45 M€ dans 26 entreprises contre 29 M€ dans 21 entreprises en 2020 à la quote-part détenue par Bpifrance Participations. Comme l'année précédente, plus de la moitié des investissements de l'équipe sont des nouveaux investissements dans des participations du portefeuille. Ceux-ci représentent 27 M€ dans 18 entreprises contre 18 M€ dans 10 entreprises en 2020.

En 2021, les investissements réalisés par l'équipe Industries Créatives sont en baisse à 7 M€ dans 7 entreprises contre 24 M€ dans 9 entreprises en 2020. Cette baisse s'explique notamment par l'investissement significatif réalisé en 2020 à hauteur de 10 M€ dans la société cotée Nacon et par la montée en puissance du fonds Tech & Touch, fonds souscrit dans la cadre du PIA.

Les cessions totales ou partielles réalisées par le portefeuille Innovation détenu par Bpifrance Participations en 2021 représentent une valeur brute de 66 M€ et un montant encaissé de 129 M€ pour 14 cessions totales et 12 cessions partielles, en hausse par rapport à l'année 2020 (12 cessions pour 39 M€ en valeur brute et 24 M€ encaissés).

L'équipe Large Venture a réalisé 8 cessions pour 41 M€ en valeur brute et 51 M€ encaissés. Ces cessions sont essentiellement des cessions partielles (7 opérations sur 8). L'équipe Digital Venture réalise 5 cessions pour 11 M€ en valeur brute et 51 M€ encaissés à la quote-part détenue par Bpifrance Participations, soit un multiple moyen de cession sur l'année de 4,7x. Le reste des cessions réalisées en 2021 se répartissent entre les équipes Sciences de la Vie (6 M€ en valeur brute pour 11 M€ encaissés à la quote-part détenue par Bpifrance Participations sur 5 entreprises) et Industries Créatives (8 M€ en valeur brute pour 15 M€ encaissés sur 7 entreprises). Il n'y a pas eu de cessions sur les investissements en fonds propres des équipes Innovation Transverse, Ecotechnologies et Patient Autonome.

3.14. Les résultats sociaux et le bilan de Bpifrance Participations

3.1.4.1. Le compte de résultat de Bpifrance Participations

Dans un contexte de crise sanitaire persistant, l'année 2021 a été marquée par la poursuite de la hausse des marchés financiers et par le « retour à la normale » s'agissant du versement des dividendes aux actionnaires après une année 2020 atypique. Le CAC 40 a terminé l'année 2021 à 7 153 points soit une progression de +29 % par rapport à l'année précédente (il s'établissait à 5 551 points au 31 décembre 2020). Dans ce contexte favorable, le **résultat social** de Bpifrance Participations s'établit à **+506 M€** sur l'exercice 2021, un niveau toutefois inférieur à celui de 2020 qui avait été marqué par une importante reprise de provision sur titres STH.

Compte de résultat social (en millions d'euros)	Année 2020	Année 2021
Revenus des participations et des TIAP	267	629
Revenus des autres titres immobilisés & intérêts	26	11
Autres postes	(5)	(2)
RESULTAT FINANCIER	288	638
Produits d'exploitation	19	39
Charges d'exploitation	(88)	(113)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(69)	(74)
RESULTAT COURANT	219	564
Plus et moins-values de cessions	181	190
Dotations et reprises de provisions	752	(151)
RESULTAT SUR OPERATIONS SUR TITRES	933	39
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6	1
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(19)	(98)
RESULTAT NET	1 139	506



Le résultat courant de Bpifrance Participations, qui s'établit à 564 M€, est en très forte augmentation par rapport à l'exercice 2020, lequel avait été marqué par un gel ou des réductions sensibles des distributions de dividendes en période de crise.

Le **résultat financier de Bpifrance Participations (638 M€)** demeure constitué en quasi-totalité des dividendes reçus des participations directes. Les distributions en provenance des principales participations sont en hausse par rapport à 2020 avec notamment +236 M€ sur Stellantis (incluant 156 M€ en titres Faurecia, auxquels s'ajoute une distribution de +3 M€ de Faurecia), +51 M€ sur Orange (versement d'un dividende exceptionnel de 0,2 € par action suite à une issue favorable sur un ancien litige fiscal, en plus du solde du dividende de 2020 à 0,3 € et d'un acompte sur exercice 2021 de 0,3 € par action), TechnipFMC pour +44 M€ (en titres Technip Energies) et CMA CGM pour 30 M€ (les ORA ayant été converties en actions à fin 2020).

Le résultat d'exploitation demeure négatif à -74 M€ et en légère baisse de -5 M€ par rapport à l'exercice 2020. Les produits d'exploitation s'élèvent à 39,1 M€ sur l'exercice 2021 contre 19,3 M€ en 2020 et sont principalement composés de produits relatifs au métier Accompagnement dont 9,5 M€ pour l'accompagnement PME (prestations de services) et 24,2 M€ de subventions reçues des régions au titre des partenariats ainsi que de l'Epic (produits divers d'exploitation).

Les charges d'exploitation s'établissent en hausse à -113 M€ contre -88 M€ en 2020, elles se composent essentiellement :

- Des charges de personnel et de mises à disposition, refacturées par Bpifrance Investissement et Bpifrance en lien avec le métier Accompagnement, pour -28,2 M€ contre -21,6 M€ en 2020 ;
- Les autres charges d'exploitation pour -79,9 M€ dont l'augmentation de -18,7 M€ résulte d'une dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation de -4,7 M€, d'une régularisation de TVA déduite lors de l'exercice 2018, de l'augmentation des honoraires (hors investissements) pour -6,2 M€ se rapportant principalement au métier Accompagnement et des commissions de conseil pour le métier ETI/GE facturées par Bpifrance Investissement en hausse de -6,4 M€, en rapport avec l'augmentation générale des charges indirectes facturées par le groupe à la Société de gestion.

Les **cessions de l'année 2021** ont généré une **plus-value brute de +190 M€** contre une plus-value brute de +181 M€ en 2020 qui avait été marquée par les principales opérations suivantes : la cession de Limagrain (actions et ORA) pour +53 M€, la conversion des titres CMA CGM pour +84 M€ et l'échange de Ingenico avec Worldline pour +50 M€.

Les **cessions de l'année 2021 ont généré 605 M€ de plus-values brutes**, dont 548 M€ de plus-value non cash suite à l'opération d'échange de titres PSA / Stellantis, en grande partie compensées par les moins-values de -415 M€ réalisées notamment sur les cessions en cours de deux Grandes Entreprises cotées très dépréciées, **soit un impact global de +190 M€ en résultat.**

Après reprises de provisions, les **plus ou moins-values de l'année 2021 s'élèvent à +615 M€**, les pertes de valeur des deux Grandes Entreprises cotées, en cours de cessions, ayant été anticipées sous forme de provisions lors des précédents exercices.

Les dotations et reprises de provisions sur titres (+151M€) comprennent :

- **Des dotations de -837 M€** constituées principalement sur Orange pour -566 M€ et sur Worldline pour -138 M€ ;
- **Des reprises de provisions pour un total de +686 M€** portant principalement sur Vallourec pour 311 M€ et TechnipFMC pour 108 M€. Plusieurs fonds et participations ont fait l'objet de reprises comprises entre 20 M€ et 40 M€ comme Bpifrance Capital I, Criteo, FFI 5, Daher, FFI 4 et Mersen.

La **charge d'impôts** comptabilisée sur l'exercice 2021 s'établit à -98 M€, avec un impact lié aux plus-values latentes des fonds non fiscaux (Lac1, Bpifrance Capital I).

3.1.4.2. Le bilan de Bpifrance Participations

Au 31 décembre 2021, le total du bilan social s'établit à 29,3 Md€ en hausse par rapport à 2020 où il s'établissait à 27,2 Md€.

ACTIF (en millions d'euros)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	PASSIF (en millions d'euros)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	-	1 792	Capital	15 932	18 322
Immo. Incorporelles & Corporelles	-	-	Primes d'émission, de fusion, d'apport	211	821
Autres Immo. Financières - Brut	31 075	31 178	Réserve légale	318	375
Autres Immo. Financières - Amort. & Dépréc.	(4 513)	(4 664)	Report à nouveau	925	1 657
Autres Immo. Financières - Net	26 562	26 514	Résultat de la période	1 139	506
ACTIF IMMOBILISE	26 562	26 514	Provisions réglementées	16	15
Créances diverses	137	28	CAPITAUX PROPRES	18 541	21 696
Valeurs mobilières de placement	-	-	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	5
Trésorerie	540	940	Dettes sur immobilisations	8 227	6 685
ACTIF CIRCULANT	677	968	Dettes diverses	471	888
			PASSIF CIRCULANT	8 698	7 573
TOTAL ACTIF	27 239	29 274	TOTAL PASSIF	27 239	29 274

Le total du bilan social de **Bpifrance Participations au 31 décembre 2021 est en augmentation de 2 Md€ par rapport à l'exercice précédent en lien avec l'augmentation de capital de 3 Md€** effectuée en mai 2021 (libération de 1,2 Md€ se traduisant par une augmentation initiale de la trésorerie et la comptabilisation du solde non appelé à l'actif pour 1,8 Md€) et les flux liés à l'activité de Bpifrance Participations, en particulier les appels en provenance des fonds souscrits.

L'actif immobilisé est **stable à 26,5 Md€ - malgré d'importantes variations de sens contraires – du fait :**

- De l'augmentation des immobilisations financières brutes dont l'opération d'échange **PSA / Stellantis** pour une variation nette de **+0,55 Md€** (flux d'entrée pour 2,4 Md€ et de sortie pour (1,9) Md€) et la souscription dans le fonds **ETI 22** pour **0,54 Md€** ;
- Des **distributions** du fonds **ETI2020** pour **(0,72) Md€** suite notamment à la cession de certaines participations vers ETI22 et de la **réduction du capital de FSI PME Portefeuille** pour **(0,49) Md€** ;
- De la variation nette des provisions au cours de l'année 2021 pour (0,15) Md€.

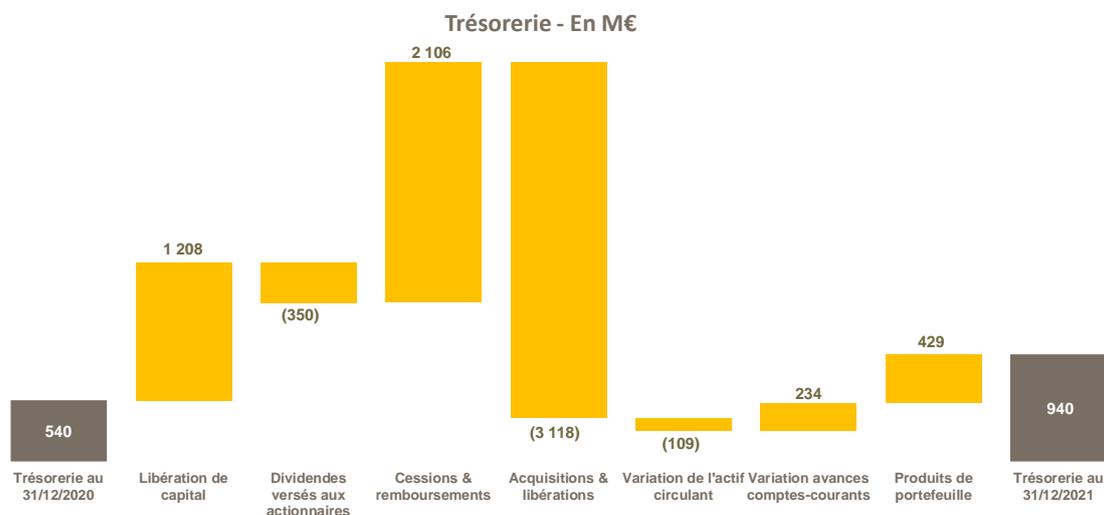
Les dettes sur immobilisations, qui intègrent la partie restant à appeler du capital émis par les fonds souscrits, diminuent au passif de (1,54) Md€ en lien avec les appels de la période dont FFI IV pour (0,39) Md€, FFI V pour (0,38) Md€, Bpifrance Capital I pour (0,25) Md€, ETI 2020 pour (0,23) Md€, etc.

Les dettes diverses s'établissent à 888 M€ contre 471 M€ et sont constituées principalement :

- Des dettes envers FSI PME Portefeuille pour 540 M€ contre 419 M€ à fin 2020 (convention de trésorerie mise en place en 2019), Bpifrance Investissement pour 133 M€ et Bpifrance International Capital pour 101 M€ (conventions de trésorerie établies en 2021) ayant pour contrepartie la « mise à disposition » de la trésorerie excédentaire de ces sociétés ;
- Des charges à payer pour 52 M€, d'une dette d'impôts de 30 M€ et des produits constatés d'avance pour 12 M€.



Evolution de la trésorerie sociale de Bpifrance Participations



En millions d'euros	Au 31/12/2020	Affectation du résultat N-1	Dotation réserve légale	Distribution de dividendes	Augmentation du capital	Libération du capital	Résultat	Provisions réglementées	Au 31/12/2021
Capital social	15 932				2 390				18 322
<i>dont capital non appelé</i>	-				2 390	(598)			1 793
Primes d'émission, de fusion, d'apport	211				610				821
<i>dont non appelé</i>	-				610	(610)			-
Réserve légale	318		57						375
Report à nouveau	925	1 139	(57)	(350)					1 657
Résultat de la période	1 139	(1 139)					506		506
Provisions réglementées	16							(1)	15
TOTAL	18 541	-	-	(350)	3 000	-	506	(1)	21 696

Au cours de l'exercice 2021, la variation des capitaux propres s'établit au total à +3 155 M€. Cette variation correspond à la constatation de l'augmentation de capital de 3 Md€ (libérée à hauteur de 1,2 Md€), du résultat annuel de +506 M€ et de l'acompte sur dividendes distribués à Bpifrance, à hauteur de 350 M€, au titre de l'exercice 2021.

3.15. Les perspectives pour 2022 par métier

a) Métier Capital développement

Pour la Direction du Capital développement, les axes stratégiques définis dans le dernier plan incluent notamment :

- De continuer à être le partenaire de référence des PME et ETI françaises dans les territoires ;
- De soutenir les secteurs et filières d'avenir, notamment ceux fortement impactés par la crise de la Covid-19 et de contribuer activement au plan de relance dans les territoires ;
- De participer à la création de champions européens, à ancrage français, tout en continuant à développer la gestion pour compte de tiers ;
- D'être exemplaire dans la prise en compte des critères ESG et d'être un pilier du Plan Climat de Bpifrance.

b) Métier Fonds de fonds

Le dynamisme de l'activité Fonds de fonds devrait se confirmer en 2022. En effet, les souscriptions attendues des fonds gérés devraient s'élever au total à 1,4 Md€. Les distributions devraient quant à elles atteindre près de 836 M€ en 2022 hors opérations de transaction secondaire.

- L'objectif de souscriptions pour l'année 2022 s'élève à 1,4 Md€ pour l'activité de la Direction Fonds de fonds et atteint 15 M€ pour l'équipe Afrique et Méditerranée ;

- Les Fonds FFI-V (constitué en 2019) et son successeur le FFI VI dont la levée est planifiée en 2022, devraient afficher des souscriptions (majoritairement dans de nouveaux fonds) de près de 875 M€ au total sur l'année 2022.

Parallèlement, les fonds de fonds dont la gestion a été confiée à Bpifrance dans la cadre du PIA seront également déployés :

- Le MC3 et son fonds successeur le MC4 prévu en 2022, devraient souscrire 176 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FNA 2, Fonds National d'Amorçage N°2 (Fonds successeur du Fonds National d'Amorçage), devrait souscrire 112 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FTA 2, French Tech Accélération 2, pourrait souscrire près de 21 M€ ;
- Le FFR (Fonds de Fonds Retournement) pourrait souscrire près de 16 M€.

Bpifrance poursuivra par ailleurs l'activité d'investissement pour le compte du groupe CDC au titre du Fonds de Fond Digital 2 (successeur du FFD), en cours de constitution, qui devrait souscrire 47 M€ sur l'exercice.

Le Fonds de Fonds Growth (FFG) constitué en janvier 2020 notamment avec la CDC et des assureurs privés, devrait réaliser 137 M€ de souscriptions au cours de l'exercice 2022.

Le Fonds d'Avenir Automobile 2 (FAA 2) levé en février 2021 devrait souscrire 8 M€, tout comme le Fonds de fonds France Relance État-Régions pourrait souscrire 43 M€ en 2022.

c) Métier Capital-innovation

Pour 2022, les équipes d'investisseurs de la Direction Innovation ont un objectif d'investissement de 605 M€ (hors French Tech Souveraineté ou autres nouveaux fonds).

Bpifrance maintiendra en 2022 une part de marché inférieure à 10 %, continuera d'orienter son action vers la Deeptech ainsi que vers les entreprises offreuses de solutions pour la lutte contre le réchauffement climatique, dans le cadre du Plan Climat.

Les objectifs d'investissements par pôles pour 2022 sont les suivants :

- Pôle Large Venture : 260 M€ ;
- Pôle Digital Venture : 53 M€ ;
- Pôle Patient Autonome : 11 M€ ;
- Pôle Science de la Vie : 40 M€ ;
- Pôle Ecotechnologies : 31 M€ ;
- Pôle French Tech Accélération : 12 M€ ;
- Pôle Innovation Transverse Capital-risque : 87 M€ ;
- Pôle Industries culturelles et créatives : 31 M€ ;
- Pôle Investissements industriels : 80 M€.

En parallèle, Le Hub poursuivra son action d'accompagnement des start-ups du portefeuille de Bpifrance.

Enfin, il est prévu en 2022 :

- La création de SPI2, fonds successeur de SPI et doté de 1 Md€ par l'État ;
- L'abondement par des industriels du Fonds Innovation Défense ;
- L'abondement du fonds InnoBio 2 par le FEI ;
- La création du fonds Ecotechnologies 2, doté par le PIA4 de 300 M€, qui prendra la suite du fonds Ecotechnologies.



3.1.6. Bpifrance, Investisseur responsable

Filiale de Bpifrance spécialisée dans la gestion de portefeuilles, le conseil en investissement direct et en fonds de fonds, et la prise de participations, Bpifrance Investissement est investi dans l'exercice de ces métiers de la mission d'intérêt général confiée à Bpifrance, et a fait siens les engagements de responsabilité sociétale et les priorités que celui-ci s'est fixées publiquement dans sa Charte RSE :

- Le développement de l'emploi, et plus particulièrement des jeunes ;
- La transition écologique et énergétique, et plus particulièrement l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques ;
- La qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant l'intégration des Femmes ;
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Politique d'Investisseur responsable

Filiale opérationnelle de Bpifrance pour les activités d'investissement direct et en fonds de fonds, Bpifrance Investissement, a pour objectif, par ses interventions, d'une part, de répondre aux besoins en fonds propres des sociétés de toutes tailles, de la « jeune pousse » à la grande entreprise pour en financer et accompagner le développement et la croissance, et, d'autre part, de dynamiser, orienter, et développer les acteurs privés du marché.

Bpifrance exerce ces activités en prenant en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, et en incitant à la prise en compte des meilleures pratiques en matière d'Investissement Socialement Responsable.

Cette politique d'investissement responsable s'exerce en cohérence :

- Avec les référentiels internationaux et avec les meilleures pratiques proactives de la place,
- Avec les orientations et les objectifs que poursuit Bpifrance Investissement de développement de l'économie dans un modèle durable, tout en assurant une rentabilité financière en ligne avec les pratiques de marché des investisseurs en capitaux.

Cette politique d'intégration générale de critères ESG et d'engagements (incitations à mieux faire et accompagnement) constitue une démarche constructive, qui veut contribuer à la diffusion dans le monde économique de l'attention portée aux questions ESG.

Dans l'ensemble de ses décisions d'investissement, Bpifrance cherche à prendre systématiquement en compte les critères extra-financiers « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) susceptibles d'avoir un impact sur ses investissements.

Sa démarche d'investissement responsable est définie en cohérence avec les référentiels internationaux et avec les pratiques proactives de la place d'une part, et, d'autre part, avec les orientations et les objectifs poursuivis par Bpifrance. La politique d'investisseur responsable est déployée dans son activité d'investissement direct comme dans celle de fonds de fonds, et s'inscrit :

- Dans le respect des dispositions de l'article 4 de la loi 2012-1559 du 31 décembre 2019 relatives à la création de Bpifrance ;
- Dans le respect des textes juridiques qui lui sont applicables, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et contre la corruption, et le respect des conventions internationales signées par la France ;
- En cohérence avec la charte de responsabilité sociétale du groupe Bpifrance ;
- En cohérence avec la charte d'investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts, actionnaire à 50 % de Bpifrance, et sa politique Climat.

En conformité avec le Règlement Disclosure s'appliquant dès mars 2021, Bpifrance Investissement a publié sa politique de durabilité qui décrit les modalités de prise en compte des risques en matière de durabilité lors du processus de décision en matière d'investissement.

Les politiques de vote et d'engagement actionnarial sont également publiées sur le site externe de Bpifrance.

Bpifrance mesure annuellement l’empreinte carbone de son portefeuille coté investi et en assure le suivi en vue de la transition vers une économie bas carbone, dans une démarche d’accompagnement et de soutien.²

Plan Climat de Bpifrance

Le soutien de la TEE est l’une des missions confiées à Bpifrance par le législateur dans la loi de création, reprise dans la doctrine d’intervention, en priorité de la Charte RSE proposée par Bpifrance à ses parties prenantes et organes de gouvernance, et validée dès 2014, et déclinée dans les plans stratégiques de la banque.

Faillir à cette mission d’intérêt général, les risques de réputation et financiers déjà évoqués pourraient être le fait de défaillances d’entreprises non soutenues dans des évolutions incontournables pour leurs activités, dont les modèles d’affaires auraient insuffisamment évolué pour répondre aux attentes de leurs clients, ou de risques environnementaux insuffisamment anticipés par elles.

L’atteinte des objectifs de neutralité carbone de l’accord de Paris, repris dans la SNBC³ est un défi pour les entreprises, qui doivent amorcer et accélérer leur transition, en réduisant leurs impacts et en s’adaptant aux changements et exigences générées par l’urgence climatique.

Dans la droite ligne du Plan de relance, et l’intégration renforcée de la prise en compte de l’urgence climatique, Bpifrance et la Banque des Territoires ont annoncé en septembre 2020 un ambitieux Plan Climat, en constituant la banque publique du climat, fruit à deux morceaux, au service des entreprises d’une part et des collectivités d’autre part.

La mise en place de ce Plan Climat en 2020 a abouti sur 2021 à une accélération de tous les métiers de Bpifrance, dans le cadre d’une organisation spécifique : l’équipe Coordination du Plan Climat qui rend compte de l’avancement des projets à un collège restreint de directeurs exécutifs et au Directeur général et des correspondants Climat ont été déployés dans chaque réseau. Un comité transverse réunit l’ensemble des métiers et fonctions support à fréquence régulière (1 à 2 fois par mois) afin d’assurer l’information de chacun sur les projets en cours, les feuilles de route et leurs avancées,

Un comité Climat, composé d’administrateurs et censeurs et d’un collège d’experts, a par ailleurs été constitué dès 2020 ; il s’agit d’une instance consultative qui se réunit en amont des réunions du Conseil d’administration et formule des avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d’intervention et les modalités d’exercice de la société de ses missions d’intérêt général et sur la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.

Chaque métier de Bpifrance a établi sa feuille de route Climat et en assure le suivi.

Des engagements publics

Investisseur responsable, Bpifrance est signataire des Principes pour l’Investissement Responsable (PRI) promus par l’ONU, et signataire de la charte Investisseur responsable de France Invest.

Bpifrance Investissement est également signataire des chartes SISTA d’une part, et Parité de France Invest, d’autre part, qui visent à accélérer le financement des femmes entrepreneures, notamment dans les start-ups et la place des femmes dans le management, des équipes de gestion comme dans les entreprises investies.

Bpifrance, engagé dans la transition écologique et énergétique des entreprises et la lutte contre le changement climatique, a marqué cet engagement en signant :

- la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions’ Declaration of Intent on Energy Efficiency ;
- la charte des investisseurs publics en faveur du climat, de la charte des investisseurs publics en faveur des ODD, les Principes de Santiago et les Principes de Poséidon,

en soutenant les initiatives :

- de déploiement des méthodologies ACT ;
- de Planet Tech Care pour la réduction de l’empreinte numérique.

² Cf § La Transition Ecologique et Energétique

³ Stratégie Nationale Bas Carbone



en devenant membre du Carbon Disclosure Project, et de l'initiative internationale One Planet Sovereign Wealth Funds (OPSWF) et en mettant en œuvre des exclusions de financement et d'investissement dans le secteur du tabac, ainsi que des exclusions de financement et investissement, et des lignes d'engagement dans le secteur des énergies fossiles

Les restrictions d'investissement et les engagements publics pour la lutte contre le changement climatique et en faveur de la mixité sont intégrés dans les processus ESG de déploiement de la politique d'investissement responsable.

A noter que la stratégie de réduction de leurs impacts sur le changement climatique des grandes entreprises du portefeuille investies en direct a fait l'objet d'une présentation détaillée au Comex de Bpifrance, échelonnée sur plusieurs mois.

Des restrictions de financements et investissements

Bpifrance s'est engagé, aux côtés de la Caisse des Dépôts, à ne pas investir directement dans les sociétés impliquées dans la fabrication de cigarettes, cigares, tabac à priser, à rouler, à mâcher, et tabac à pipe.

Bpifrance s'est engagé, aux côtés de la Caisse des Dépôts, sur un encadrement des financements dans les secteurs exposés aux énergies fossiles.

Ainsi, Bpifrance s'est engagé, concernant le charbon :

- à ne pas investir en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon⁴ thermique dépasse 10 % du chiffre d'affaires⁵. Bpifrance applique également ce seuil aux actifs déjà en portefeuille ;
- à ne pas investir dans des fonds qui intègrent des actifs ou sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10 % du chiffre d'affaires ;
- à appliquer, depuis 2021, des seuils de capacité absolues de production minière 10mt et de 10Gw électrique, qui s'appliqueront à partir de 2023 sur le stock ;
- à ne pas investir ou financer tout projet de production d'énergie à base de charbon thermique, et tout projet d'infrastructure de transports dédiées au charbon thermique ;
- à encourager et accompagner toutes les sociétés productrices d'énergie et extractrices de minerai dont le Groupe est actionnaire et dont le chiffre d'affaires dépend du charbon thermique, à diminuer leurs activités dans ce domaine afin de viser une production électrique à base de charbon proche de 0 avant 2030 dans l'OCDE et avant 2040 dans le reste du monde ;
- à exclure de ses investissements les compagnies qui n'affichent pas de volonté et/ou ne démontrent pas d'efforts concrets de mise en œuvre pour aligner leur stratégie sur un scénario conforme aux objectifs de l'accord de Paris ; en particulier les compagnies qui refusent le dialogue actionnarial sur l'enjeu du climat ;
- à participer à la promotion, auprès des parties prenantes, du développement de politiques de désengagement des activités d'extraction et d'usage de charbon thermique notamment au sein de la Powering Past Coal Alliance (PPCA) aux côtés de l'État français.

A noter que Bpifrance est actionnaire d'une entreprise de production d'énergie renouvelable, en transition vers un mix sans charbon.

Bpifrance s'est également engagé, aux côtés de la Caisse des Dépôts sur la mise en œuvre de lignes directrices pour le secteur du pétrole et du gaz, à compter du 1^{er} janvier 2021, sur ses activités de financement et d'investissement.

Des lignes d'exclusion pour les ressources non conventionnelles (pétrole et gaz issus de sables bitumineux, schiste, Arctique) sont mises en place⁶ :

- 1- Le Groupe ne finance directement aucune entreprise ni projet dédié dont l'exposition à l'ensemble de ces trois ressources non conventionnelles représente plus de 10 % du chiffre d'affaires sur la base de l'information disponible
- 2- Le Groupe n'effectue pas de nouveaux financements dédiés à des projets greenfield d'infrastructures pétrolières.

⁴ Sauf charbon pulvérisé avec CCS

⁵ Bpifrance pourra néanmoins intervenir dans de telles hypothèses pour accompagner la transition de la société vers un nouveau modèle de production répondant à ses critères d'activité

⁶ NB : ces lignes d'exclusion ne concernent pas les sociétés parapétrolières dont il est attendu la publication des parts de chiffre d'affaires issue de chaque ressource, leurs meilleurs efforts pour en limiter le volume cumulé à moins de 10 % du CA.

Il est par ailleurs attendu des entreprises⁷ :

- 1- une stratégie de contribution à la transition énergétique, déclinée à moyen et long terme, comportant :
 - Des objectifs de réduction des émissions de GES, carbone et méthane (scopes 1-2-3, dans une logique Eviter, Réduire Compenser, publiés ainsi que les moyens envisagés, et en cas de compensation conformément aux 5 principes de l'ADEME) ;
 - Des modalités de mise en œuvre (évaluation des projets, politiques de rémunération des dirigeants) ;
 - Des objectifs de diversification et progression des investissements dans des actifs et activités bas carbone (publiés, sur la base de la taxonomie européenne) ;
 - Une information détaillée sur le contenu et l'exécution de la stratégie
 - Une politique d'influence ;
- 2- Une stratégie robuste de gestion des risques environnementaux, déclinée comme suit :
 - Des mesures de transparence et de gestion des risques environnementaux (publication des plans de prévention et gestion, politique d'influence) ;
 - Des mesures de transparence et de gestion de l'exposition de leurs activités aux ressources non conventionnelles (O&G issus des sables bitumineux, de la zone Arctique, de la fracturation hydraulique) : meilleurs efforts de publication des parts de CA résultant de ces ressources⁸ ;
 - Une gestion du risque de transition (publication des risques identifiés, et de la mise en œuvre de leur politique en termes de transition juste et sur les impacts sociaux de leur stratégie.

Intégration de l'analyse ESG dans l'activité d'investissement direct

En phase de due diligence, les équipes d'investissement réalisent un « état des lieux » ESG de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier, avec l'aide d'un outil interne permettant d'identifier les enjeux ESG prioritaires en fonction de son secteur d'activité et de sa taille.

Cette phase permet d'identifier les risques ESG suffisamment importants pour ne pas investir et les enjeux pertinents au regard des caractéristiques de l'entreprise concernée, puis, sur la base d'un diagnostic partagé, de sensibiliser les dirigeants et susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur.

Les enjeux identifiés (dont notamment les enjeux de transition énergétique et écologique et de mixité) feront ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, à travers le Conseil d'administration potentiellement. L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative et les informations qualitatives ou quantitatives publiées ou communiquées par l'entreprise, puis, pendant la période de détention, sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance.

L'outil interne d'aide à l'analyse ESG propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise, puis, après collecte des données, évalue la prise en compte de ces enjeux, et permet de dégager des axes d'amélioration. Réalisée en interne, cette analyse peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.

Le résultat de l'analyse ESG – état des lieux, risques, démarche RSE et pratiques de l'entreprise, axes de progrès - est intégré dans le mémo d'investissement présenté au comité d'investissement et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Il permet également de repérer des bonnes pratiques d'entreprises.

Les axes de progrès discutés et calibrés en concertation avec le dirigeant sont concrétisés par une « lettre de progrès », ou par une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.

Dans un second temps, tout au long de la détention de la participation, l'évolution de l'entreprise sur ces enjeux ESG clés sera suivie dans le cadre d'un dialogue régulier avec Bpifrance Investissement, dans le cadre des organes de gouvernance auxquels participe un représentant de Bpifrance, ou de rencontres de suivi.

⁷ Entreprises et sociétés projet opérant dans le secteur du pétrole et du gaz (activités d'exploration, exploitation, traitement, transport, raffinage, directement ou comme partenaire ou actionnaire), opérateurs directs de l'exploration et/ou de l'exploitation et leurs fournisseurs directs de rang 1, de taille au minimum ETI

⁸ Cas particuliers des sociétés ou sociétés projet dédiées : on attend d'elles qu'elles ne réalisent pas de nouveaux investissements, publient leurs activités existantes, et appliquent les meilleures pratiques de gestion des risques environnementaux



Un dispositif spécifique renforcé est mis en œuvre pour les investissements dans les sociétés cotées du Fonds LAC1 :

- En amont de tout investissement, les équipes front disposent d'une première analyse ESG réalisée par une agence de notation extra financière ;
- Une due diligence ESG doit être réalisée en amont du comité d'investissement, dans un double objectif :
 - Identifier et analyser les forces et les faiblesses de l'entreprise sur ses enjeux clés ;
 - Établir une première ébauche de feuille de route ESG pour le futur administrateur qui représentera Bpifrance au Conseil d'administration ;
 - Cette due-diligence ESG sera réalisée par un prestataire externe choisi par l'équipe d'investissement, et s'attache notamment à faire ressortir les liens entre la stratégie de l'entreprise et les enjeux de développement durable. Ses conclusions font partie de la note d'investissement et sont prises en compte dans la décision.
- Sur la base des résultats de la due diligence, une feuille de route est établie, qui précise les axes d'amélioration identifiés pour l'entreprise sur l'ensemble des sujets environnementaux (avec une attention particulière sur le climat), sociaux et de gouvernance et identifie les indicateurs de suivis pertinents. Cette feuille de route structurera le dialogue actionnarial sur les enjeux et ESG dans le cadre du suivi de l'investissement.

Enfin, Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises investies, sur leurs engagements, politiques, et pratiques en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance, qui constitue, outre une cartographie de la prise en compte des enjeux ESG par les entreprises du portefeuille, un vecteur de leur sensibilisation sur l'ensemble de ceux-ci.

Par ailleurs, les modules de formation des administrateurs représentant Bpifrance dans les instances de gouvernance des entreprises investies se sont poursuivies en 2020, dans le cadre des sessions Institut Français des Administrateurs, en liaison avec la direction juridique investissement.

Intégration de l'analyse ESG dans l'activité Fonds de fonds

Bpifrance Investissement engage avec chaque société de gestion une concertation, en vue de faire connaître et partager son engagement, de sensibiliser et d'emporter l'adhésion. Avant l'investissement, elle envoie un questionnaire ESG dans le « diligence pack ».

Critères de l'analyse ESG

- Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG peut être menée avec l'aide d'un outil permettant d'identifier les enjeux ESG pertinents en fonction du méga secteur d'activité et de la taille de l'entreprise, et complétée, pour certains dossiers, par un audit externe. Elle s'articule autour des quatre priorités de la Charte du Développement Durable de Bpifrance et de quatre thèmes répartis sur quatorze questions :

Gouvernance	Capital Humain	Environnement	Parties Prenantes
<ul style="list-style-type: none">• Transparence et équilibre ;• Anticipation.	<ul style="list-style-type: none">• Emploi et politique sociale ;• Gestion des emplois et compétences ;• Diversité et égalité des chances ;• Bien-être au travail ;• Climat et dialogue social.	<ul style="list-style-type: none">• Politique environnementale et système de management ;• Energie et gaz à effets de serre ;• Intrants et déchets ;• Maîtrise des autres impacts environnementaux.	<ul style="list-style-type: none">• Relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs ;• Qualité et satisfaction des clients ;• Relations avec les autres parties prenantes externes.

- Dans l'activité Fonds de fonds

Le questionnaire ESG du due diligence pack porte d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur. Ce questionnaire a pour objectifs d'évaluer l'intégration de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion, et, notamment de la prise en compte des enjeux climatiques dans ses investissements, d'une part, et, d'autre part, le déploiement d'une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise dans son fonctionnement, avec une attention particulière sur les questions d'égalité professionnelle et environnementales.

Informations utilisées pour l'analyse ESG

- Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur les données communiquées volontairement par celles-ci, publiées ou non.

- Dans l'activité Fonds de fonds

Les réponses au questionnaire ESG du « due diligence pack » sont communiquées par la société de gestion. Pendant la durée de vie du fonds, Bpifrance Investissement encourage ses sociétés de gestion partenaires à adopter à leur tour une démarche d'intégration de critères ESG, dans leurs analyses des investissements au titre des fonds souscrits par Bpifrance Investissement. Les sociétés de gestion doivent fournir un reporting annuel sur ces sujets, qui porte sur leurs pratiques en tant qu'entreprise, et dans leur métier d'investisseur, ainsi que sur les entreprises investies par les fonds souscrits par Bpifrance.

Enquête annuelle ESG

Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises de son portefeuille et auprès des gestionnaires des fonds investis. Les résultats de cette enquête sont analysés par la Direction du développement durable et de la RSE, puis présentés et discutés avec les équipes d'investissement.

Le questionnaire de l'enquête porte sur tous les piliers de l'ESG, et intègre notamment des questions sur les impacts du changement climatique sur les activités des entreprises et des gestionnaires des fonds, et sur l'égalité professionnelle. Il est revu et enrichi, cette année encore, dans le cadre d'un groupe de travail constitué sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest, et administré par les quatre membres de ce groupe auprès des fonds et entreprises investis. Ce nouveau questionnaire est recommandé par France Invest dans le cadre des démarches ESG avancées, pour la deuxième année consécutive. Son utilisation par un nombre croissant de sociétés de gestion devrait, à court moyen terme, permettre une collecte et une mise en commun croissante des réponses, et de faire progresser les pratiques.

A noter que pour l'enquête 2022 sur les données 2021, les questionnaires soumis aux participations et fonds partenaires intègrent des questions alignées à la taxonomie Européenne et au décret d'application de la loi énergie climat.

Quelques résultats agrégés des réponses à l'enquête diligentée en 2021 sont repris ci-après.

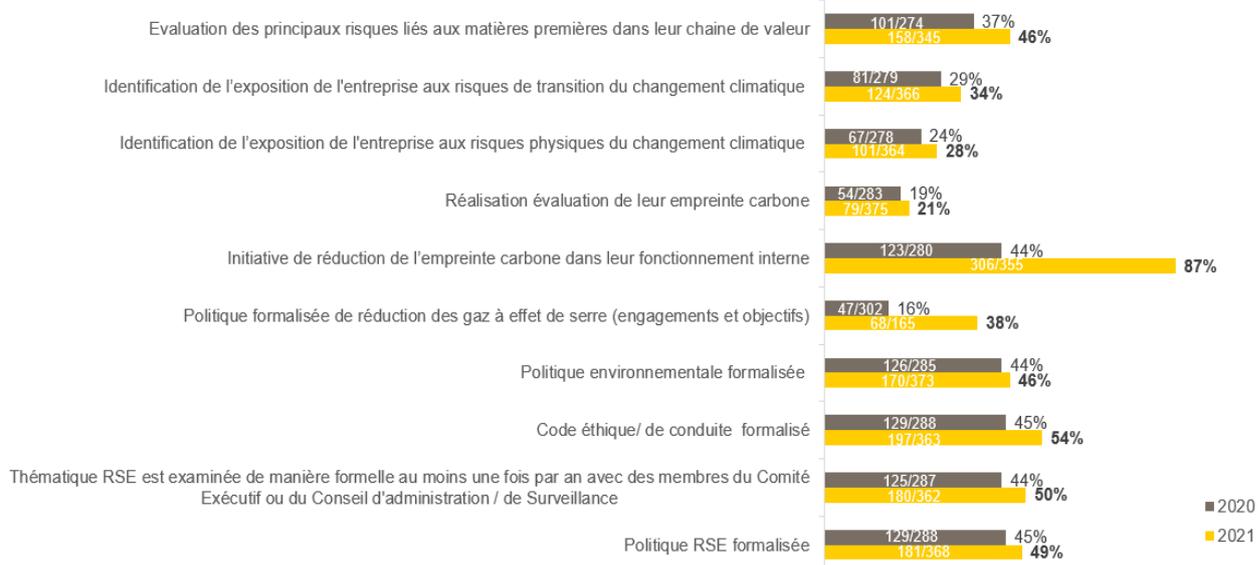
Ils dénotent une prise en compte croissante des enjeux de RSE par les entreprises comme par les sociétés de gestion des fonds investis par Bpifrance :

- Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

- Près de 49 % des entreprises répondantes ont déclaré avoir une politique RSE (+ 4 %), et 50 % (+ 6 %) des entreprises répondantes déclarent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité exécutif ou du Conseil d'administration / de Surveillance ;
- Parmi les 34 % qui ont identifié l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation), moins de 10 % ont identifié un ou plusieurs risques ;
- Parmi les 46 % ont évalué les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur, et 20 % ont identifié un ou plusieurs risques.



Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises



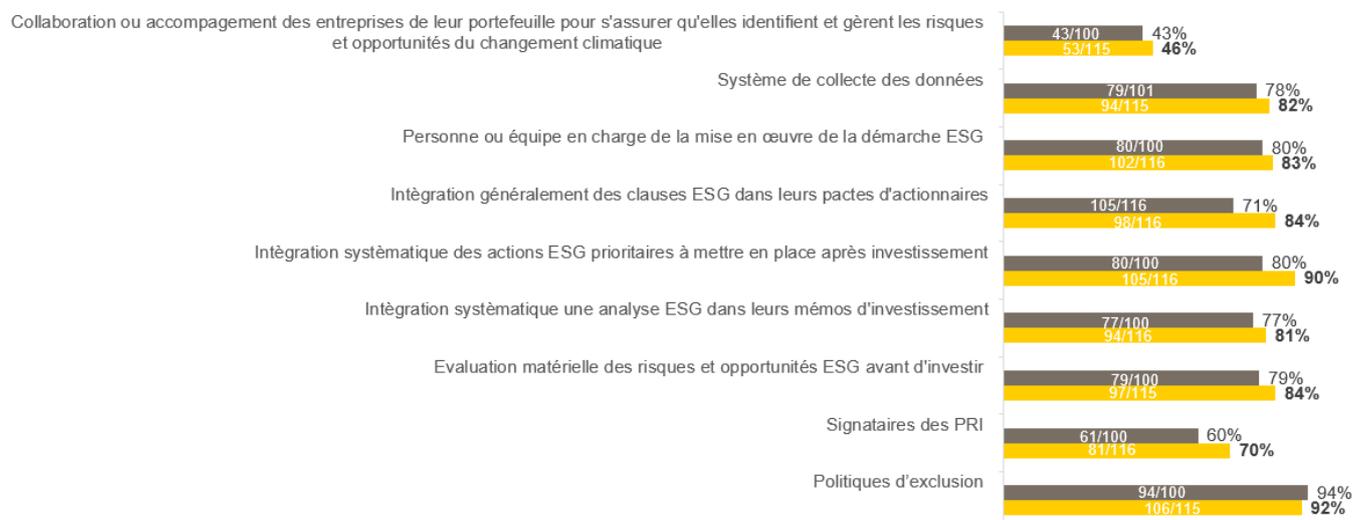
- Dans l'activité Fonds de fonds

118 sociétés de gestion ont répondu en 2021 à l'enquête annuelle ESG réalisée par Bpifrance.

Sur ces répondantes :

- Seules 4 % (sur 116 répondants) n'ont pas de politique formalisée d'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement, 9 % sont en train de l'élaborer, 31 % l'ont formalisée mais pas encore rendue publique et 57 % l'ont formalisée et publiée ;
- 47 % (sur 116) cherchent systématiquement à identifier les actions ESG prioritaires à mettre en place après investissement, 23 % dans la majorité des cas, et 20 % sur base ad hoc ;
- 82 % ont mis en place un système de collecte des données ESG, 56 pour tout le portefeuille, 16 % sur une majorité des entreprises investies, 10 % pour une minorité ;
- 36 % (sur 103) ont au moins un membre indépendant dans leur organe de gouvernance, et 46 % au moins une femme.

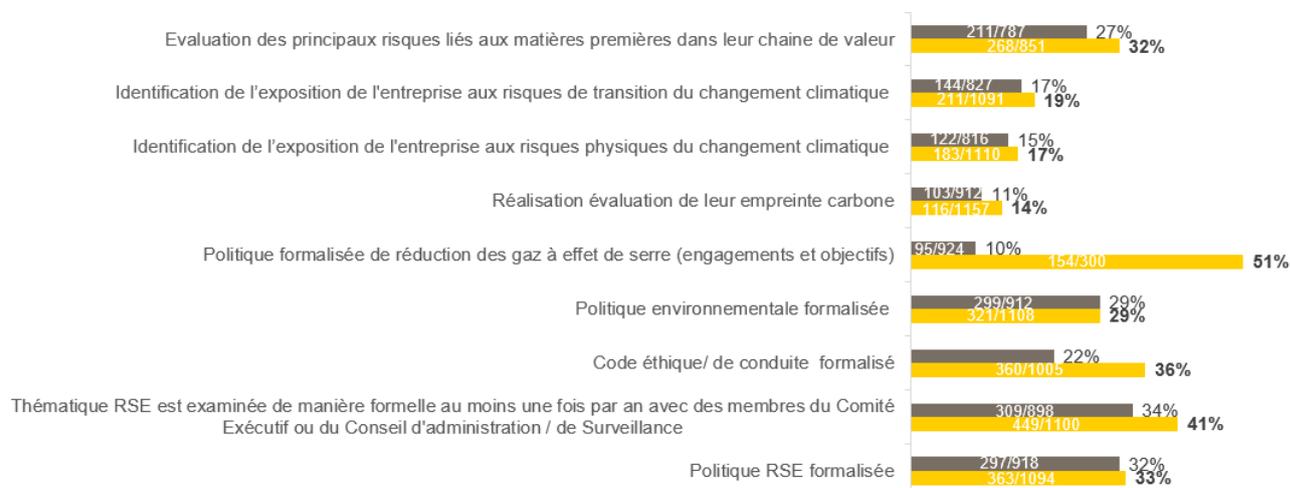
Dans l'activité Fonds de fonds



1247 entreprises investies par les fonds investis par Bpifrance ont également répondu à l'enquête annuelle ESG.

- 51 % (154/300) déclarent avoir une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs), 886 déclarent la question non applicable ;
- Parmi les 19 % qui ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.), et 5 % estiment être exposées à un ou plusieurs risques significatifs ;
- Parmi les 19 % qui ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation) 6 % estiment être exposées à un ou plusieurs risques significatifs ;
- Parmi les 32 % ont évalué les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur, et moins de 12 % estiment être exposées à un ou plusieurs risques significatifs.

Entreprises investies par les fonds investis par Bpifrance





Mesure d'empreinte carbone des portefeuilles

Bpifrance s'est engagé, dans le cadre de son Plan Climat, à mesurer de manière régulière l'intensité carbone de ses activités (Financement, Investissement et Assurance Export).

Un premier exercice d'évaluation avait été mené à l'été 2020, sur l'ensemble des portefeuilles au 31 décembre 2019 ; mené avec l'appui de consultants externes, cet exercice a permis de définir les méthodologies de calcul particulières à chaque activité, ligne à ligne, et d'évaluer, sur des bases essentiellement statistiques, l'intensité carbone de chaque entreprise des portefeuilles, sur sa chaîne complète de valeur, puis d'en affecter une quote-part à Bpifrance, par grande ligne de produit, puis par agrégats.

Ce travail d'évaluation a été reconduit et internalisé sur les portefeuilles au 31 décembre 2020. Ses résultats ont été présentés aux organes de direction de Bpifrance et au comité Climat, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration. Ils n'ont pas vocation à ce stade, à être publiés, mais à nourrir et irriguer la réflexion et les chantiers Climat du Groupe.

L'empreinte carbone imputable à Bpifrance est calculée au prorata de son taux de détention dans les entreprises concernées, sur les émissions publiées par les entreprises cotées investies, ramené au millier d'euros brut investi, non corrigées des variations de périmètres, à l'exception de la non prise en compte, dans le calcul, en 2020 et en 2021, d'une entreprise non cotée, qui portait à 0,213teqCO₂ l'empreinte carbone 2020 imputable à Bpifrance ; cette correction a été effectuée au regard de la variation du taux de détention.

Périmètre coté mesuré	2021	2020 (corrigé de l'entreprise non cotée)
Nombre de sociétés cotées	25	25
Montant brut investi (K€)	13 630 236	12 850 707
Empreinte carbone imputable à Bpifrance	0,096	0,122

Rapport article 29 de la loi Energie Climat

Le rapport dit « Article 29 » de la loi Energie Climat sera publié séparément au 30 juin 2022.

3.1.7. Autres informations

3.1.7.1. Périmètre du groupe, filiales et participations

La liste des filiales et participations de Bpifrance Participations au 31 décembre 2021 figure en **Annexe 1**.

3.1.7.2. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République française

En 2021, Bpifrance Participations a réalisé de nouveaux investissements notamment dans les sociétés Pasqal, Labrador Investment Holding Limited, Quandela, TOP – BIDCO SB, Malteries Soufflet et Sirona Parent SCA avec des prises de participation respectives de 9,62%, 20,09%, 8,67%, 9,46%, 6,66% et 10,39%). La société a également accompagné les augmentations de capital de certaines participations dont Payfit (de 2,77% à 7,46%), Limflow (de 3,44% à 5,38%) et Swile (de 3,36% à 5,31%).

3.1.7.3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	506 043 777,28
Report à nouveau	2 007 712 093,44
Soit un solde disponible de	2 513 755 870,72
Dotations à la réserve légale	25 302 188,86
Soit un bénéfice distribuable de	2 488 453 681,86
<i>Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,12 € par action)</i>	350 000 000,00
<i>Distribution du solde du dividende (environ 0,11 € par action)</i>	325 300 000,00
Soit un dividende de (environ 0,24 € par action)	675 300 000,00
Dotations aux autres réserves	-
Dotations au report à nouveau	1 813 153 681,86
Total du report à nouveau après affectation du résultat	1 813 153 681,86

3.1.7.4. Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Le solde du compte fournisseurs s'élève au 31 décembre 2021 à 259 833,23 euros.

Le solde du compte clients s'élève au 31 décembre 2021 à 3 157 616,28 euros.



Ces soldes sont analysés en fonction des échéances de la dette (pour les délais de paiement des fournisseurs) et de la créance (pour les délais de paiement des clients) dans le tableau qui suit :

	Art D.441.1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D.441.2°: Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre des factures concernées	27	X					324	X					
Montant total des factures concernées t.t.c.	259 833,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 216 386,29	507 775,26	1 433 454,73	0,00	0,00	1 941 229,99	
Pourcentage du montant total t.t.c. des achats t.t.c. de l'exercice	0,27%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	X						
Pourcentage du chiffre d'affaires t.t.c. de l'exercice	X						8,99%	3,75%	10,59%	0,00%	0,00%	14,34%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(c) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)													
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	* Délais contractuels : * Délais légaux :						* Délais contractuels : * Délais légaux :						

3.1.7.5. Charges non déductibles fiscalement

Aucune charge non déductible fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) n'a été engagée par Bpifrance Participations au cours de l'année 2021.

3.1.7.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Aucune convention réglementée visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au titre de l'exercice 2021. Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figure au paragraphe 9 de ce rapport.

3.1.7.7. Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2021

Le Conseil d'administration de Bpifrance Participations a examiné, lors de sa séance du 17 mars 2022, l'état relatif aux conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs. Parmi les conventions réglementées dont l'exécution s'est poursuivie en 2021, aucune n'entraîne dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, au cours de cet exercice.

3.1.7.8. Activités en matière de recherche et développement

Bpifrance Participations n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.

3.1.7.9. Actions gratuites, options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance Participations

Aucun plan n'a été mis en place, au cours de l'exercice écoulé, en vue d'attribuer des actions gratuites ou des options de souscription (ou d'achat) d'actions aux dirigeants de Bpifrance Participations.

3.1.7.10. Participation des salariés au capital de Bpifrance Participations

Au 31 décembre 2021, aucun salarié ne détient d'actions de Bpifrance Participations.

3.1.7.11. Renouvellement des mandats de 3 administrateurs

Les mandats d'administrateur de l'État français, de Madame Constance VALIGNY et de Monsieur Romain BONENFANT arrivent à échéance à l'issue de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il est proposé de renouveler ces mandats pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

3.1.7.12. Ratification de la cooptation de 2 administrateurs

A la suite de la démission de Madame Sophie STABILE de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration a coopté le 28 janvier dernier Madame Caroline PAROT, Directrice générale de Europcar Mobility Group, en qualité d'administrateur.

Par ailleurs, à la suite de la démission de Monsieur Antoine SAINTOYANT de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration a coopté le 18 février dernier Monsieur Rémi FOURNIAL, directeur du département chargé des opérations de fusions et acquisitions de la Caisse des Dépôts, en qualité d'administrateur.

Il est proposé de ratifier ces cooptations.

Les éléments d'informations complémentaires concernant Madame Caroline PAROT et Monsieur Rémi FOURNIAL au titre de l'article R.225-83 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.



3.1.7.13. Contrôleurs légaux des comptes

Mazars
Représenté par
Matthew BROWN et Jean LATORZEFF
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de Mazars a été renouvelé par l'Assemblée générale du 15 mai 2020, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

PwC Audit
Représenté par
Pierre CLAVIE
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de PwC Audit a été renouvelé par l'Assemblée générale du 15 mai 2020, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Gouvernance

4.1.1. Président-Directeur général

Nicolas DUFOURCQ

Directeur général de Bpifrance

4.1.2. Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration de Bpifrance Participations se composait comme suit :

Le Directeur général de Bpifrance :

Nicolas DUFOURCQ

Président-Directeur général de Bpifrance Participations

L'État, représenté par :

Charles SARRAZIN

Directeur de participations Services & Finance, Agence des Participations de l'État

Administrateurs nommés sur proposition de l'État :

Romain BONENFANT

Chef du service de l'Industrie à la Direction Générale des Entreprises

Constance VALIGNY

Secrétaire générale du Trésor

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Carole ABBEY

Directrice du département du pilotage Participations Stratégiques du groupe Caisse des Dépôts

Antoine SAINTOYANT

Directeur des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts

Il est précisé que **Rémi FOURNIAL**, directeur du département chargé des opérations de fusions et acquisitions de la Caisse des Dépôts, a été coopté en qualité d'administrateur le 18 février 2022, en remplacement d'Antoine SAINTOYANT.

Victoire AUBRY

Directrice financière d'Icade

Administrateurs indépendants :

Frédéric SAINT-GEOURS

Vice-Président du Conseil d'administration de SNCF SA



Chloé MAYENOBE

Directrice générale déléguée de Natixis Payments Solutions

Il est précisé que **Caroline PAROT**, Directrice générale d'Europcar Mobility Group, a été cooptée en qualité d'administrateur le 28 janvier 2022 en remplacement de Sophie STABILE.

Censeurs auprès du comité d'audit et des risques :

Hugo LEVY-HEIDMANN

Chargé de participations, Agence des participations de l'État

Ambroise de SAINTE FOY

Département du pilotage Participations Stratégiques du groupe Caisse des Dépôts

4.13. Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON

Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement de Bpifrance

4.14. Comités du conseil d'administration

Le Conseil d'administration a constitué les comités suivants :

- le comité d'audit et des risques était composé au 31 décembre 2021 d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts (Victoire AUBRY) et du représentant de l'État (Charles SARRAZIN). Le 28 janvier 2022, Caroline PAROT (administrateur indépendant) a été nommée membre et présidente du comité d'audit et des risques. Hugo LEVY-HEIDMANN et Ambroise de SAINTE FOY participent en qualité de censeur, avec voix consultative, aux réunions du comité d'audit et des risques.

- le comité d'investissement est composé au 31 décembre 2021 de Nicolas DUFOURCQ, d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts (Carole ABBEY), du représentant de l'État (Charles SARRAZIN) et de deux administrateurs indépendants (Frédéric SAINT-GEOURS et Chloé MAYENOBE).

Selon le règlement intérieur du Conseil d'administration, le comité d'investissement est présidé par un administrateur indépendant (Frédéric SAINT-GEOURS).

Charles SARRAZIN, Carole ABBEY et Frédéric SAINT-GEOURS constituent la formation « comité des nominations » du comité d'investissement.

4.2. Mandats

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés ou entités par chacun des administrateurs de Bpifrance Participations durant l'exercice 2021 figure ci-après.

Le Directeur général de Bpifrance :

Nicolas DUFOURCQ

Directeur général de Bpifrance

Président et président du conseil d'administration de Bpifrance Investissement

Président de Bpifrance Assurance-Export

Vice-Président non-exécutif du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics

Membre du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics

Membre du comité de surveillance de Doctolib

Administrateur de Stellantis (janvier 2021)

L'État, représenté par :

Charles SARRAZIN

Directeur de participations Services & Finance, Agence des Participations de l'État

Représentant de l'État au conseil d'administration de Bpifrance Investissement

Administrateur représentant l'État au sein du Conseil d'administration de la Poste

Membre représentant l'État au sein du Conseil de Surveillance d'ARTE France et d'ARTE Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE)

Administrateur de France Télévisions

Administrateur de la Française des Jeux

Administrateurs nommés sur proposition de l'État :

Romain BONENFANT

Chef du service de l'industrie – Direction générale des entreprises

Administrateur de Bpifrance Investissement

Administrateur du CEA

Administrateur de GEAST

Administrateur de l'ADEME

Constance VALIGNY

Secrétaire générale du Trésor

Administrateur de Bpifrance Investissement

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Carole ABBEY

Directrice de participations, gestion des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts

Administrateur de Bpifrance et de Bpifrance Investissement

Représentante permanente de la Caisse des Dépôts, Administratrice de Services Conseil Expertises Territoires (SCET),

Administrateur de Tonus Territoire, Société interprofessionnelles pour la compensation des valeurs mobilières (SICOVAM)

Administrateur de TRANSDEV

Antoine SAINTOYANT

Directeur des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts

Administrateur de Bpifrance et de Bpifrance Investissement

Administrateur, membre des comités des nominations et des rémunérations de Compagnie des Alpes

Administrateur d'Icade

Administrateur d'Egis

Administrateur de La Poste (janvier 2021)

Membre du Conseil de surveillance, membre des comités des nominations et des rémunérations de CDC Habitat

Membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale (février 2021)

Victoire AUBRY

Directrice financière d'Icade

Administrateur de Bpifrance Investissement

Membre du Conseil de surveillance de l'Agence France Locale (AFL)



Administrateurs indépendants :

Frédéric SAINT-GEOURS

Administrateur de Bpifrance Investissement

Administrateur – Vice-Président du Conseil d'administration de SNCF SA

Administrateur de Casino Guichard-Perrachon

Chloé MAYENOBE

Directrice générale déléguée de Natixis Payments Solutions

Membre du comité exécutif – Natixis

Administrateur de Bpifrance Investissement

Caroline PAROT

Directrice générale de Europcar Mobility Group

Administrateur de Bpifrance Investissement

Administrateur, membre du comité d'audit de Worldline SA

4.3. Rémunérations des administrateurs et de la Direction générale

- *Rémunérations des administrateurs*

Conformément à l'article L. 225-45 du Code de commerce, les administrateurs de Bpifrance Participations perçoivent une rémunération au titre de leurs mandats d'administrateur et de membre de comités.

Le montant global de cette rémunération (300 000 euros) a été fixé par l'assemblée générale de Bpifrance Participations en date du 14 mai 2014. Ce montant est réparti par le Conseil d'administration en fonction de la présence aux séances du Conseil d'administration ou des comités auxquels appartiennent les administrateurs concernés, sur la base de la clé de répartition (la « **Clé de Répartition** ») suivante :

- 10 000 euros par administrateur,
- 50 000 euros en plus pour le président du comité d'investissement,
- 35 000 euros en plus pour les autres membres du comité d'investissement,
- 25 000 euros en plus pour le président du comité d'audit et des risques,
- 15 000 euros en plus pour les autres membres du comité d'audit et des risques,
- 0 euro pour le Président-Directeur général, que ce soit au titre de ses fonctions d'administrateur ou de membre du comité d'investissement.

Les rémunérations des administrateurs représentant l'État (ou nommés à sa demande) et les rémunérations des administrateurs représentant la Caisse des Dépôts sont versées directement à leur employeur respectif.

- Rémunérations allouées au titre de l'année 2021 (à percevoir en 2022) :

Le montant des rémunérations allouées aux administrateurs au titre de l'année 2021 sera arrêté le 17 mars 2022 par le Conseil d'administration, sur la base de la Clé de Répartition.

- Rémunérations allouées au titre de l'exercice 2020 et perçues en 2021 :

Les rémunérations dues aux administrateurs de Bpifrance Participations au titre de l'exercice 2020 ont été versées le 13 juillet 2021. D'un montant global de 239 362,43 euros, elles ont été réparties de la façon suivante sur la base de la Clé de Répartition :

Tableau sur les rémunérations perçues au titre de l'article L. 225-45 du Code de commerce par les administrateurs de Bpifrance Participations		
<i>en euros, montants bruts</i>		
Administrateurs	Montants versés au cours de l'exercice 2020 (au titre de l'exercice 2019)	Montants versés au cours de l'exercice 2021 (au titre de l'exercice 2020)
Le Directeur général de Bpifrance SA		
Monsieur Nicolas Dufourcq	N/A	N/A
Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts		
Madame Virginie Fernandes	40 589,23	40 181,82
Madame Catherine Mayenobe (1)	7 272,73	4 480,87
Madame Victoire Aubry	23 181,82	21 590,91
Monsieur Antoine Saintoyant	N/A	1 038,25
Madame Carole Abbey (2)	N/A	N/A
Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat		
Madame Constance Valigny	2 000,00	4 545,45
Monsieur Julien Tognola (1)	8 000,00	3 126,46
Monsieur Romain Bonenfant	N/A	2 704,92
L'Etat		
	50 500,00	51 272,73
Administrateurs indépendants		
Monsieur Frédéric Saint-Geours	60 000,00	59 090,91
Madame Barbara Lavernos (1)	5 909,09	-
Madame Sophie Stabile	28 181,82	32 272,73
Madame Chloé Mayenobe	N/A	19 057,38
Total	225 634,69	239 362,43

(1) démissionnaire au cours de l'exercice 2020

(2) nommée au cours de l'exercice 2021



- *Rémunération du Président-Directeur général*

Le Président-Directeur général ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat de Président-Directeur général de Bpifrance Participations.

4.4. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Bpifrance Participations a mis en place des procédures de recensement adéquates pour identifier les conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce⁹.

Deux conventions de ce type ont été conclues en 2021 :

(a) un contrat pluriannuel (couvrant la période 2021 à 2025) conclu le 11 juin 2021 entre la société, Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export, l'État et l'EPIC Bpifrance, en présence de la Caisse des Dépôts ;

(b) un contrat pluriannuel (couvrant la période 2021 à 2025) conclu le 15 octobre 2021 entre la société, Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export et la Caisse des Dépôts, en présence de l'État et de l'EPIC Bpifrance.

4.5. Délégations en matière d'augmentation de capital

Aucune délégation, accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, n'est en cours de validité.

4.6. Choix des modalités d'exercice de la Direction générale

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 12 juillet 2013, a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

La Direction générale de Bpifrance Participations est assumée, jusqu'à décision contraire, par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Nicolas DUFOURCQ.

⁹ Les conventions visées par le 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce sont les conventions conclues entre un dirigeant ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

- **Première résolution** (approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes approuve l'inventaire et les comptes individuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 506 043 777,28 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte qu'aucune charge non déductible fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) n'a été engagée par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- **Deuxième résolution** (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 506 043 777,28 euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 2 007 712 093,44 euros, le solde disponible s'élève à 2 513 755 870,72 euros.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'Assemblée générale approuve la proposition présentée par le Conseil d'administration et décide d'affecter le solde disponible de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	506 043 777,28
Report à nouveau	2 007 712 093,44
Soit un solde disponible de	2 513 755 870,72
Dotation à la réserve légale	25 302 188,86
Soit un bénéfice distribuable de	2 488 453 681,86
<i>Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,12 € par action)</i>	350 000 000,00
<i>Distribution du solde du dividende (environ 0,11 € par action)</i>	325 300 000,00
Soit un dividende de (environ 0,24 € par action)	675 300 000,00
Dotation aux autres réserves	-
Dotation au report à nouveau	1 813 153 681,86
Total du report à nouveau après affectation du résultat	1 813 153 681,86

L'Assemblée générale, constatant que le Conseil d'administration du 23 septembre 2021 a décidé la mise en paiement, au plus tard le 30 septembre 2021, d'un acompte sur dividende global de 350 M€ (soit un acompte unitaire d'environ 0,12 euro), approuve la mise en distribution de cet acompte.

L'Assemblée générale décide la mise en distribution du solde du dividende d'environ 0,11 euro (pour un montant global de 325 300 000 euros).



Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'un dividende de 604 M€ (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,256 euro) a été distribué au titre de l'exercice 2018, qu'un dividende de 415 M€ (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,17 euro) a été distribué au titre de l'exercice 2019 et qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2020.

- **Troisième résolution** (approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport, faisant apparaître que la société n'a conclu aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé.

- **Quatrième résolution** (renouvellement du mandat d'administrateur de l'État français)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de l'État français, pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

- **Cinquième résolution** (renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Constance VALIGNY)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Constance VALIGNY, pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

- **Sixième résolution** (renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Romain BONENFANT)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Romain BONENFANT, pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

- **Septième résolution** (ratification de la cooptation de Madame Caroline PAROT)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Madame Caroline PAROT en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Sophie STABILE pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2024.

- **Huitième résolution** (ratification de la cooptation de Monsieur Rémi FOURNIAL)

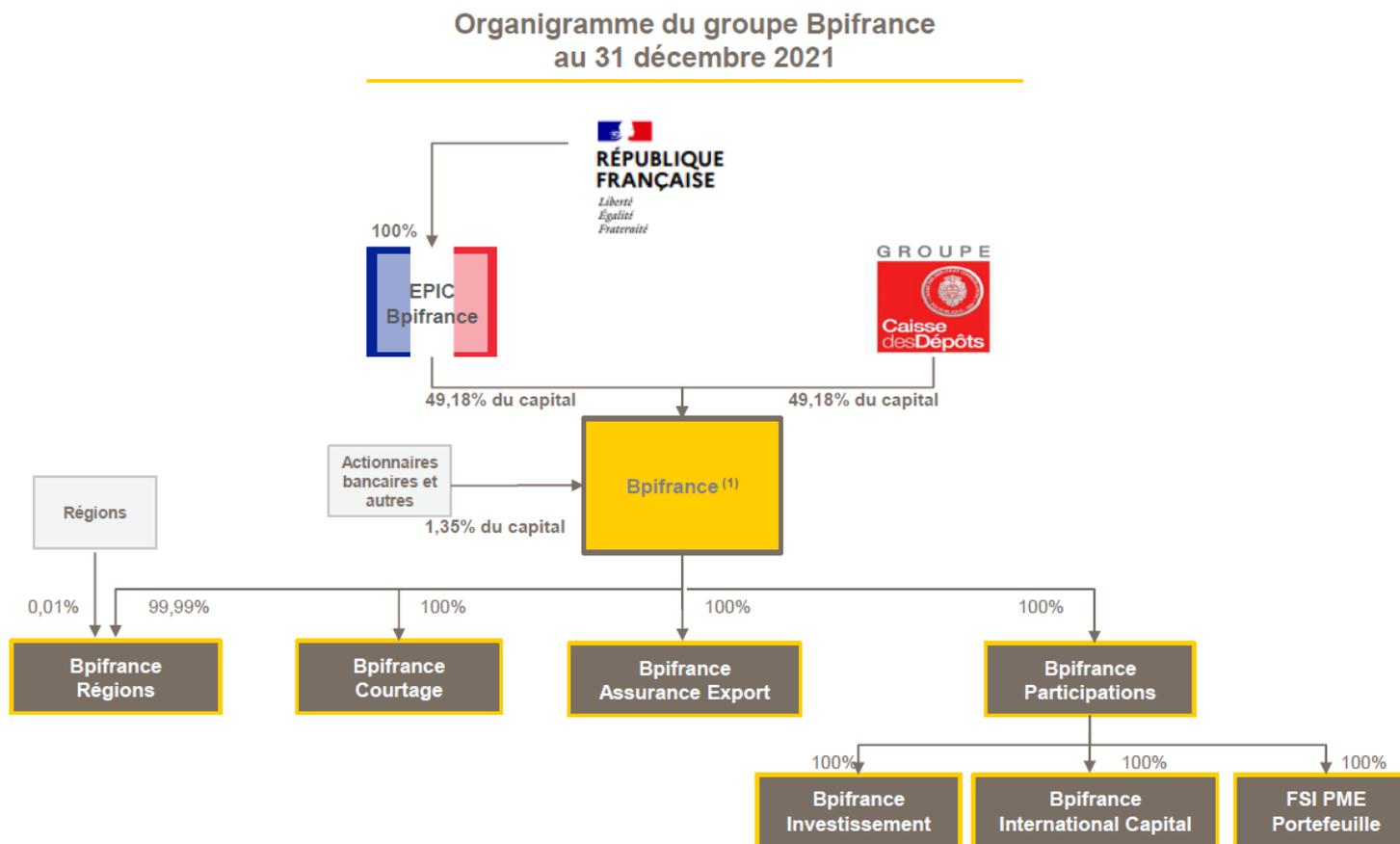
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Rémi FOURNIAL en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Antoine SAINTOYANT pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

- **Neuvième résolution** (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

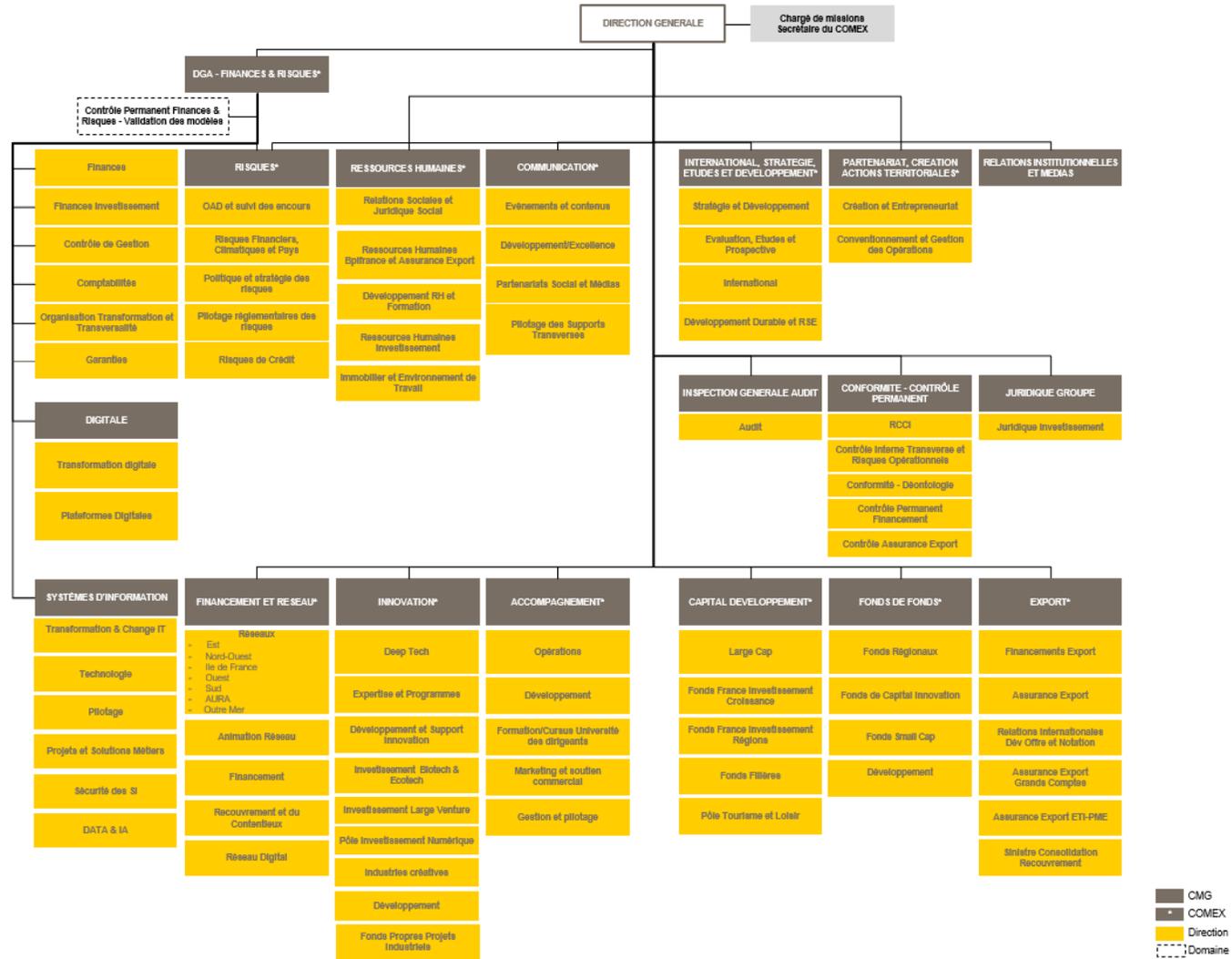
6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

6.1. Organigramme capitalistique simplifié du groupe Bpifrance

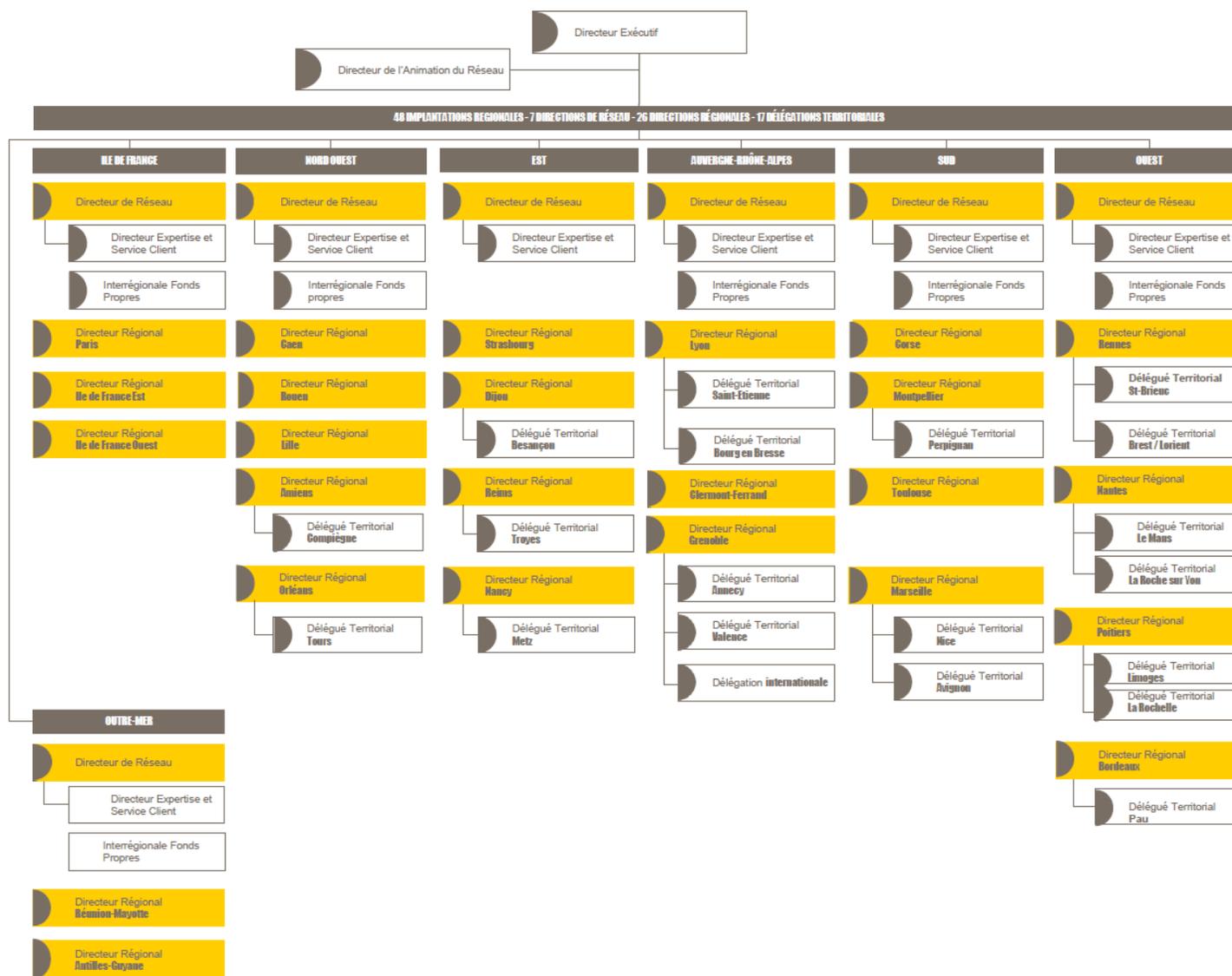


(1) Bpifrance détient 0,29% de son capital

6.2. Organigramme fonctionnel



6.3. Organigramme du réseau





7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en k€)	15 520 407	15 520 407	15 931 803	15 931 803	18 321 572,99
Nombre d'actions émises	2 355 145 159	2 355 145 159	2 417 572 473	2 417 572 473	2 780 208 344,00
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes (en k€)	68	4 566	6 305	4 996	11 279,18
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions (en k€)	844 542	125 729	731 850	406 407	756 848,06
Impôts sur les bénéfices (en k€)	155 205	(3 298)	(21 845)	(19 758)	(97 953)
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (en k€)	776 933	(700 243)	1 309 338	1 139 410	506 043,78
Bénéfices distribués (en k€)	300 000	650 000	604 000	415 200	0
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions (en €)	0,29	0,06	0,29	0,16	0,24
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (en €)	0,33	(0,30)	0,54	0,47	0,18
Dividende versé à chaque action (en €)	0,13	0,28	0,25	0,17	0
Personnel					
Nombre de salariés	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale (en k€)	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en k€)	0	0	0	0	0

8. COMPTES SOCIAUX + NOTES

COMPTES SOCIAUX DE **Bpifrance Participations** au 31 décembre 2021

1. BILAN

1.1. ACTIF

En Milliers €

	Notes	31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		1 792 328	-	1 792 328	-
<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>		-	-	-	-
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>		-	-	-	-
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>	3	31 177 809	-4 663 927	26 513 882	26 561 821
Participations		25 126 321	-3 143 809	21 982 512	24 900 539
Créances rattachées aux participations		153 537	-87 496	66 041	36 638
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)		5 604 935	-1 165 961	4 438 974	1 544 933
Autres titres immobilisés		283 381	-258 572	24 809	76 360
Créances rattachées aux autres titres immobilisés		9 446	-8 088	1 358	3 218
Prêts de titres		56	-	56	-
Dépôts de garantie		132	-	132	132
ACTIF IMMOBILISE		31 177 809	-4 663 927	26 513 882	26 561 821
<i>CREANCES</i>	4	28 092	-731	27 361	137 858
Clients et comptes rattachés		5 069	-214	4 855	7 754
Autres créances		23 023	-517	22 507	130 104
<i>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</i>		-	-	-	-
<i>DISPONIBILITES</i>	5	940 447	-	940 447	539 733
<i>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</i>		407	-	407	-
ACTIF CIRCULANT		968 946	-731	968 215	677 591
TOTAL GENERAL		33 939 083	-4 664 658	29 274 425	27 239 412

1.2. PASSIF

En Milliers €

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital (dont versé 16 529 245 K€)		18 321 573	15 931 803
Primes d'émission, de fusion, d'apport		821 149	210 919
Réserve légale		374 972	318 001
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		2 007 712	925 273
Acomptes sur dividendes répartis en instance d'affectation		-350 000	-
Résultat de l'exercice		506 044	1 139 410
Provisions réglementées		15 205	15 905
CAPITAUX PROPRES	6	21 696 654	18 541 310
Provisions pour risques et charges		4 700	-
Emprunts et dettes financières	7	2	13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7	260	57
Dettes fiscales et sociales	7	710	3 316
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7	6 685 035	8 227 182
Autres dettes	7	875 267	455 309
Produits constatés d'avance		11 797	12 165
Ecart de conversion - Passif		-	61
TOTAL GENERAL		29 274 425	27 239 412

2. COMPTE DE RESULTAT

En Milliers €

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS FINANCIERS		641 237	293 089
Revenus des participations		312 378	256 630
Revenus des TIAP		319 952	11 865
Revenus des autres titres immobilisés		7 689	24 346
Autres intérêts et produits assimilés		1 218	248
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		-2 888	-4 830
RESULTAT FINANCIER	8	638 349	288 259
PRODUITS D'EXPLOITATION	9	39 064	19 264
Prestations de services		9 718	4 982
Subventions d'exploitation		24 184	12 155
Charges refacturées et produits divers d'exploitation		2 113	679
Reprises sur dépréciations d'exploitation		3 050	1 448
CHARGES D'EXPLOITATION	10	-112 661	-87 878
Autres achats et charges externes (hors personnel intérimaire et prêté)		-73 506	-55 782
Personnel intérimaire et mis à disposition		-28 186	-21 565
Charges de personnel		-	-
Impôts et taxes		-5 367	-7 205
Autres charges de gestion courante		-243	-242
Dotations aux amortissements		-	-
Dotations aux dépréciations d'exploitation		-5 358	-3 084
RESULTAT D'EXPLOITATION		-73 596	-68 614
RESULTAT COURANT		564 753	219 645
PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	1 254 670	2 300 266
Plus-values de cessions		608 168	217 950
Reprises sur dépréciations		646 503	2 082 316
CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	-1 216 126	-1 366 777
Moins-values de cessions		-418 380	-36 953
Dotations aux dépréciations		-797 746	-1 329 824
RESULTAT SUR OPERATIONS SUR TITRES		38 544	933 489
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11	2 096	7 532
CHARGES EXCEPTIONNELLES	11	-1 396	-1 499
RESULTAT EXCEPTIONNEL		700	6 034
IMPOTS SUR LES BENEFICES	12	-97 953	-19 758
RESULTAT NET		506 044	1 139 410

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Milliers €

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	506 044	1 139 410
Elimination des amortissements, des dépréciations et des provisions	152 851	-752 761
Elimination des résultats et revenus sans incidence sur la trésorerie	-170 754	452 106
Elimination des plus & moins-values de cession	-189 787	-180 997
Variation du besoin en fonds de roulement	175 058	-33 627
FLUX NETS DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	473 412	624 132
DECAISSEMENTS SUR:		
Acquisitions / souscriptions / libérations de participations	-2 394 381	-1 429 487
Acquisitions / souscriptions / libérations de TIAP	-118 827	-619 727
Acquisitions / souscriptions / libérations d'autres titres immobilisés et valeurs mobilières	-28 424	-63 274
ENCAISSEMENTS (EN PRIX DE VENTE) SUR:		
Cessions / remboursement de participations	880 835	390 130
Cessions / remboursement de TIAP	295 467	330 652
Cessions / remboursement / amortissement d'autres titres immobilisés	76 365	43 880
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR INVESTISSEMENTS	-1 288 965	-1 347 825
Augmentation de capital en numéraire	1 207 672	-
Acquisition de trésorerie fusion Lion participations	4 056	-
Dividendes versés aux actionnaires	-350 000	-265 200
Conventions de trésorerie	354 540	-
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR OPERATIONS DE FINANCEMENT	1 216 268	-265 200
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	400 714	-988 893
TRESORERIE NETTE DE DEBUT DE PERIODE	539 733	1 528 621
TRESORERIE NETTE DE FIN DE PERIODE	940 447	539 733



4. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Bpifrance Participations sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Le compte de résultat présente toutefois une dérogation aux règles du Plan comptable général par la substitution du « Résultat financier » comme agrégat représentatif de l'activité sociale au « Résultat d'exploitation » défini par le plan comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

4.1. Immobilisations financières

Les titres figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur valeur d'acquisition. Cette valeur s'entend y compris des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes exposés pour mener à bien l'entrée des titres dans le patrimoine de l'entreprise.

Les honoraires sur opérations en cours sont enregistrés dans un premier temps en Autres créances et font l'objet d'une dépréciation systématique. Si l'opération aboutit, ces frais sont incorporés à la valeur des titres immobilisés au bilan. Sinon, ils sont enregistrés en honoraires au compte de résultat. Dans les deux cas, la dépréciation associée est reprise. Les frais d'acquisition immobilisés donnent lieu à la comptabilisation d'amortissements dérogatoires rapportés au résultat sur une durée de 5 ans.

Hormis dans le cas de placements de trésorerie, les portefeuilles de titres de Bpifrance Participations ont vocation à être enregistrés au sein des valeurs immobilisées. Le classement entre les catégories comptables existantes répond aux règles d'affectation suivantes :

- Titres de participation

Titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

- TIAP

Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille sont ceux dans lesquels l'entreprise a investi afin d'en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, sans intention de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise qui les a émis. Sont notamment portés dans cette catégorie les FPCI (Fonds Professionnels de Capital Investissement) détenus à long terme.

- Autres titres immobilisés

Sont inscrits dans cette catégorie les obligations convertibles ou remboursables en actions.

Chaque ligne de titres fait l'objet d'un examen comparatif de sa valeur nette comptable et de sa valeur d'utilité laquelle est appréhendée, que le titre soit ou non coté, par une approche des multiples de comparables, et comparée avec l'évolution et les perspectives boursières lorsque le titre est coté pour en contrôler la cohérence. Cette approche est, le cas échéant, complétée d'une valorisation de l'entreprise à partir des flux futurs actualisés que génère son activité (méthode dite des « discounted cash-flow ») ou à partir de son actif net réévalué. S'agissant des FPCI, la valeur d'utilité est estimée en tenant compte de la valeur liquidative des parts et de la maturité des fonds.

En cas de cession, le résultat de l'opération est déterminé selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

4.2. Autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, d'une dépréciation si leur valeur probable de recouvrement s'avère inférieure à leur valeur d'entrée au bilan.

Les honoraires sur opérations en cours sont enregistrés en débiteurs divers dans les conditions décrites au paragraphe 4.1.



5. NOTES EXPLICATIVES

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Impact de la crise sanitaire

L'exercice 2020 a été marqué par une crise sanitaire sans précédent liée à la Covid-19. Cette pandémie a continué d'affecter les activités économiques et sociales en 2021, même si ses répercussions économiques ont été globalement plus mesurées.

Investi d'une mission d'intérêt général de développement des entreprises françaises, en appui des politiques publiques, Bpifrance Participations maintient sa doctrine d'investissement.

Augmentation de capital

Le 17 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire de Bpifrance Participations décidait et fixait les conditions et modalités d'une augmentation de capital à concurrence de 2 389 770 390 euros, par l'émission de 362 635 871 actions d'une valeur nominale de 6,59 euros et création d'une prime d'émission globale de 610 229 610 euros.

Le 19 mai 2021, Bpifrance a souscrit intégralement aux 362 635 871 actions nouvelles, pour un prix de souscription total de 3 000 000 000 euros, libéré en numéraire à hauteur de 1 207 672 208 euros.

A l'issue de cette opération, le capital de Bpifrance Participations s'élève à 18 321 572 987 euros.

Fusion FCA – PSA

Le 4 janvier 2021, les actionnaires de FCA et PSA ont validé le projet de fusion des deux constructeurs automobiles afin de créer le quatrième groupe mondial. Le 18 janvier 2021, premier jour de cotation du nouveau groupe Stellantis dont la capitalisation boursière en date d'introduction en bourse était de près de 40 Md€, Bpifrance a échangé ses actions PSA contre des actions Stellantis.

Comptablement, cet échange se traduit par une plus-value de 547,7 M€. L'opération prévoyait également des distributions d'actions Faurecia et de dividendes qui ont généré des produits financiers de 239,3 M€.

Les 5,4% détenus dans Stellantis sont enregistrés au bilan dans la catégorie des Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille.

Suite à cette opération, Lion Participations - holding détenant les titres PSA de Bpifrance Participations - a été absorbé par Bpifrance Participations, avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a entraîné une instabilité des marchés financiers et de l'économie en général, ainsi que la mise en œuvre de sanctions par la communauté internationale.

Du fait de sa vocation à financer principalement les entreprises françaises, les expositions directes de Bpifrance Participations sur la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine sont très limitées, de l'ordre de 6 M€. Ce montant vise des opérations en capital prises par une filiale dans trois entités russes non visées à date par des sanctions européennes ou américaines mais réalisées aux côtés d'un partenaire russe, visé à présent par des sanctions européennes ou américaines. Bpifrance Participations a pour objectif de sortir au plus vite de ce partenariat et/ou des actifs russes, dans le respect des sanctions applicables.

L'impact de cette crise sur l'économie, dont nous ne pouvons mesurer à ce jour les effets de façon certaine et définitive, pourra avoir des conséquences sur l'activité, la rentabilité voire la solvabilité des entreprises clientes ou investies. Les entretiens récemment réalisés avec les contreparties significatives de Bpifrance Participations ne font pas ressortir d'enjeux critiques pour elles à ce stade susceptibles de générer des dépréciations particulières des actifs de Bpifrance Participations au 31/12/2021.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

3.1. Synthèse de la variation de la valeur brute des immobilisations financières

<u>En Milliers €</u>				
<u>Valeurs brutes</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>Acquisitions / Augmentations</u>	<u>Cessions / Diminutions</u>	<u>31/12/2021</u>
Participations	28 905 408	1 254 579	-5 033 666	25 126 321
Créances rattachées aux participations	123 828	30 989	-1 281	153 537
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	1 698 134	4 202 955	-296 154	5 604 935
Autres titres immobilisés	335 696	3 457	-55 772	283 381
Créances rattachées aux autres titres immobilisés	11 306	4 602	-6 462	9 446
Prêts de titres	-	56	-	56
Dépôts de garantie	132	-	-	132
Total	31 074 505	5 496 638	-5 393 335	31 177 809

3.2. Analyse de la variation des participations

<u>En Milliers €</u>				
	<u>31/12/2020</u>	<u>Acquisitions / Augmentations</u>	<u>Cessions / Diminutions</u>	<u>31/12/2021</u>
Bpifrance Innovation 1 (1)	1 356 935	-	-65 032	1 291 902
ETI 2020 (1)	2 604 891	-	-724 198	1 880 694
FFI V (1)	2 499 990	-	-	2 499 990
FFI IV (1)	2 277 606	-	-177 187	2 100 419
FSI PME Portefeuille (1)	1 898 682	-	-495 940	1 402 742
Lion Participations (1) / PSA (4)	1 874 741	-	-1 874 741	-
Orange (4)	4 526 570	-	-	4 526 570
ST Holding (2) / ST Microélectronics (3)	2 817 809	-	-	2 817 809
Vallourec	694 261	-	-694 261	-
TechnipFMC	801 518	-	-801 518	-
Autres participations non cotées mises en équivalence (2)	1 257 972	-	-	1 257 972
Autres participations cotées (4)	2 205 597	19 262	-39 553	2 185 307
Autres participations non cotées (5)	4 088 836	1 235 316	-161 236	5 162 917
Total	28 905 408	1 254 579	-5 033 666	25 126 321

(1) Participations non cotées consolidées par intégration globale dans les comptes du groupe Bpifrance
(2) Participations non cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe Bpifrance
(3) Participations cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe Bpifrance
(4) Participations cotées non consolidées
(5) Participations non cotées non consolidées

Le portefeuille de titres de participation de Bpifrance Participations est constitué d'apports de la Caisse des Dépôts et de l'Etat en date du 15 juillet 2009, des apports en date du 12 juillet 2013 de Bpifrance SA dans le cadre de la création de Bpifrance Participations et d'acquisitions directement effectuées par Bpifrance Participations sous forme d'achats de titres ou de souscriptions à des augmentations de capital.

L'évolution du poste sur l'exercice s'explique principalement par :

- L'échange des titres PSA, détenus à travers Lion Participations, contre des titres du nouvel ensemble Stellantis, issu de la fusion FCA-PSA (cf. note 1). Les titres Stellantis sont classés dans la catégorie des Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille ;

- Le transfert des titres Vallourec et TechnipFMC dans la catégorie des Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille, suite à un franchissement de seuil à la baisse.

3.3. Analyse de la variation et valeur estimative des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

<u>En Milliers €</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>Acquisitions / Augmentations</u>	<u>Cessions / Diminutions</u>	<u>31/12/2021</u>
Titres cotés	1 161 799	3 828 872	-74 848	4 915 824
Titres non cotés et Parts de FPCI	536 335	374 082	-221 306	689 111
Total	1 698 134	4 202 955	-296 154	5 604 935

Les augmentations sur l'exercice sont principalement constituées de l'entrée dans cette catégorie comptable des titres Stellantis, Faurecia, Vallourec et TechnipFMC (cf. note 3.2).

Les diminutions observées sur l'exercice concernent principalement la cession partielle des titres CMA et TechnipFMC, pour respectivement 100 M€ et 67 M€.

<u>En Milliers €</u>	<u>31/12/2020</u>			<u>31/12/2021</u>		
	<u>Valeur comptable brute</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur estimative</u>	<u>Valeur comptable brute</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur estimative</u>
Décomposition de la valeur estimative :						
Fractions du portefeuille évaluées :						
- au coût de revient	277 447	277 447	277 447	55 770	55 770	55 770
- au cours de bourse	-	-	-	-	-	-
- d'après la situation nette	-	-	-	-	-	-
- d'après la situation nette réestimée	152 926	144 193	72 750	227 918	220 115	113 381
- d'après une valeur de rendement ou de rentabilité	-	-	-	-	-	-
- d'après une valorisation multicritères	1 267 762	1 123 293	1 293 218	5 321 246	4 163 088	5 450 025
Valeur estimative du portefeuille de TIAP	1 698 135	1 544 933	1 643 415	5 604 934	4 438 973	5 619 176

3.4. Analyse de la variation des autres titres immobilisés

<u>En Milliers €</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>Acquisitions / augmentations</u>	<u>Diminutions</u>	<u>31/12/2021</u>
Autres titres immobilisés	335 696	3 457	-55 772	283 381
Intérêts courus sur autres titres immobilisés	11 306	4 602	-6 462	9 446
Total	347 002	8 059	-62 234	292 827

Les diminutions sur les autres titres immobilisés sont principalement constituées de la conversion en actions des obligations Payfit et Mecadev (31 M€), ainsi que de la cession des obligations Grandir et LPCR (17 M€).

3.5. Dépréciations sur immobilisations financières

En Milliers €	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Participations	-2 721 766	-641 378	219 336	-3 143 809
Participations cotées	-2 175 443	-587 239	46 345	-2 716 338
Participations non cotées	-546 323	-54 138	172 991	-427 471
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	-1 436 302	-156 062	426 403	-1 165 961
Titres cotés	-1 426 570	-155 992	425 404	-1 157 158
Titres non cotés et Parts de FPCI	-9 733	-70	1 000	-8 803
Autres titres immobilisés	-267 423	-	763	-266 660
Autres titres immobilisés	-259 336	-	763	-258 572
Intérêts courus sur autres titres immobilisés	-8 088	-	-	-8 088
Créances rattachées aux participations	-87 190	-306	-	-87 496
Créances rattachées aux participations	-81 080	-	-	-81 080
Intérêts courus sur créances ratt aux participations	-6 110	-306	-	-6 416
Total	-4 512 682	-797 746	646 502	-4 663 927

Une dépréciation nette de 151,2 M€ a été enregistrée sur la période.

NOTE 4 : CREANCES

En Milliers €	31/12/2020	31/12/2021				
	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :						
Immobilisations financières	39 988	163 172	-95 584	67 588	67 588	-
Créances rattachées à des participations	36 638	153 537	-87 496	66 041	66 041	-
Créances rattachées aux autres titres immobilisés	3 218	9 446	-8 088	1 358	1 358	-
Prêts de titres	-	56	-	56	56	-
Dépôts de garantie	132	132	-	132	132	-
Créances de l'actif circulant :						
Clients et comptes rattachés	7 754	5 069	-214	4 855	5 069	-
Comptes clients	2 367	3 158	-214	2 943	3 158	-
Clients - Factures à établir	5 387	1 912	-	1 912	1 912	-
Autres créances	130 104	23 023	-517	22 507	22 507	-
Créances fiscales	4 064	3 369	-	3 369	3 369	-
Débiteurs divers	-	517	-517	-	-	-
Fournisseurs - Avoirs à recevoir / Acomptes	43	26	-	26	26	-
Produits à recevoir	12 093	11 334	-	11 334	11 334	-
Créances sur cession d'immo. financières	113 904	7 778	-	7 778	7 778	-

Les créances rattachées à des participations sont constituées des avances en compte courant réalisées et des intérêts courus non échus.

Les créances clients et comptes rattachés concernent principalement les facturations de l'activité d'Accompagnement.

Les débiteurs divers enregistrent les honoraires sur opération en cours (cf. principes et méthodes comptables 4.2).

Les produits à recevoir sont relatifs à l'activité d'Accompagnement.

Les créances sur cession d'immobilisations financières concernent principalement un différé de paiement des cessions de titres de participation.

NOTE 5 : DISPONIBILITES

Les disponibilités correspondent aux comptes à vue ouverts auprès de la Caisse des Dépôts, de Natixis et de l'Agence France Trésor.

L'évolution de la trésorerie est retracée dans le « Tableau des flux de trésorerie » présenté dans les états de synthèse.

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

En Milliers €	31/12/2020	Affectation du résultat 2020	Augmentation de capital	Distribution de dividendes	Résultat 2021	Provisions réglementées	31/12/2021
Capital social	15 931 803		2 389 770				18 321 573
Prime d'apport	210 919						210 919
Prime d'émission	-		610 230				610 230
Réserve légale	318 001	56 971					374 972
Report à nouveau	925 273	1 082 439					2 007 712
Acomptes sur dividendes répartis en attente d'affectation	-			-350 000			-350 000
Résultat de l'exercice	1 139 410	-1 139 410			506 044		506 044
Provisions réglementées	15 905					-700	15 205
TOTAL	18 541 310	0	3 000 000	-350 000	506 044	-700	21 696 654

Le capital social est composé de 2 780 208 344 actions d'une valeur nominale de 6,59€, entièrement libérées.

Les capitaux propres de Bpifrance Participations incluent 15,2 M€ d'amortissements dérogatoires constatés au titre de l'étalement des frais d'acquisition immobilisés des titres en portefeuille.

L'augmentation de capital fait l'objet d'une mention dans les faits significatifs de l'exercice (cf. note 1).

NOTE 7 : DETTES

En Milliers €	31/12/2020	31/12/2021			
	Montant brut	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes					
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	13	2	2	-	-
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	57	260	260	-	-
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	3 316	710	710	-	-
Dettes fiscales	3 268	661	661	-	-
Dettes sociales	48	49	49	-	-
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	8 227 182	6 685 035	1 613 098	3 931 738	1 140 199
<i>Autres dettes</i>	455 309	875 267	875 267	-	-

Les dettes sur immobilisations représentent la partie restant à appeler du capital émis par les FPCI dont Bpifrance Participations détient des parts :

- Fonds FFI V :	1 927 M€
- Fonds ETI 2020 :	1 152 M€
- Fonds Innovation 1 :	916 M€
- Fonds FFI IV :	786 M€
- Fonds LAC I SLP :	635 M€
- Fonds Bpifrance Capital 1 :	326 M€
- Fonds Bpifrance Mezzanine 1 :	158 M€
- Autres FPCI :	785 M€

TOTAL **6 685 M€**

Les autres dettes concernent principalement la mise à disposition d'une partie de la trésorerie des sociétés FSI-PME portefeuille, Bpifrance International Capital et Bpifrance Investissement. A la clôture de l'exercice, ces avances s'élèvent à 773 M€.

NOTE 8 : RESULTAT FINANCIER

<u>En Milliers €</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>Produits financiers</u>		
Revenus des participations	312 378	256 630
Eutelsat Communications	42 840	40 997
ST Holding	25 264	18 496
Orange	203 376	152 532
Autres	40 899	44 605
Revenus des TIAP	319 952	11 865
Stellantis	236 038	-
Technip Energie	44 440	-
Autres	39 475	11 865
Revenus des autres titres immobilisés	7 689	24 346
Autres intérêts et produits assimilés	1 218	248
Autres produits financiers	10 687	395
Gains de change	10 687	324
Ecart de conversion	-	71
<u>Charges financières</u>	-13 575	-5 225
Résultat financier	638 349	288 258

NOTE 9 : PRODUITS D'EXPLOITATION

<u>En Milliers €</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Prestations de services	9 718	4 982
Subventions d'exploitation	24 184	12 155
Charges refacturées et produits divers d'exploitation	2 113	679
Autres produits des activités annexes	1 561	14
Rémunérations versées aux administrateurs	551	665
Reprises sur dépréciations d'exploitation	3 050	1 448
Produits d'exploitation	39 064	19 264



La variation des produits d'exploitation est principalement liée à l'accroissement de l'activité d'Accompagnement et la hausse consécutive de la facturation et des subventions reçues.

NOTE 10 : CHARGES D'EXPLOITATION

<u>En Milliers €</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Autres achats et charges externes (hors personnel intérimaire et mis à disposition)	-73 506	-55 782
Achats de fournitures et petit équipement	-6	-27
Sous-traitances	-39 362	-32 213
Locations	-36	-54
Honoraires sur dossiers d'investissement	-4 058	-2 111
Autres honoraires	-25 548	-19 336
Autres achats et charges externes	-4 496	-2 042
Personnel intérimaire et mis à disposition	-28 186	-21 565
Personnel intérimaire	-	-5
Personnel mis à disposition	-28 186	-21 560
Charges de personnel	-	-
Impôts et taxes	-5 367	-7 205
Autres charges de gestion courante	-243	-242
Dotations aux amortissements	-	-
Dotations aux dépréciations d'exploitation	-5 358	-3 084
Charges d'exploitation	-112 661	-87 878

Les charges de sous-traitance concernent les prestations de conseil et d'assistance fournies par Bpifrance Investissement.

Les honoraires sur dossiers d'investissement correspondent aux dépenses réalisées pour étudier des dossiers n'ayant pas débouché sur un investissement (cf. principes et méthodes comptables 4.1).

Les autres honoraires regroupent pour l'essentiel les dépenses liées aux honoraires de commissariat aux comptes, de communication et de l'activité d'Accompagnement.

L'augmentation du personnel mis à disposition est principalement liée à l'activité d'Accompagnement.

NOTE 11 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits exceptionnels de l'exercice 2021 sont composés des reprises sur amortissements dérogatoires (2 M€).

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2021 sont composées des dotations sur amortissements dérogatoires pour un montant de 1,4 M€.

NOTE 12 : IMPOTS

<u>En Milliers €</u>	<u>Bases imposables à taux plein</u>	
	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Résultat financier	75 879	46 522
Résultat d'exploitation	-72 213	-63 915
Résultat sur opérations sur titres	401 148	79 755
Résultat exceptionnel	700	6 034
Bases d'impôt à taux plein	405 513	68 395

En raison notamment de l'importance des moins-values bénéficiant du régime du long terme, des écarts de valeurs liquidatives positives sur les fonds non fiscaux ainsi que de la fusion FCA-PSA, le résultat fiscal imposable au taux normal s'élève à 405,5 M€ générant une charge d'impôt sur les sociétés de 117,7 M€.

Bpifrance Participations fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la mère intégrante est Bpifrance comprenant Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export, Bpifrance Courtage, Auxifinances. Bpifrance Participations calcule individuellement et acquitte son impôt sur les sociétés auprès de Bpifrance.

NOTE 13 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement d'investissements décomposés par métier et par programme

Bpifrance Participations est engagé à financer les besoins des différents véhicules d'investissement, indirectement au travers de sa filiale détenue à 100%, FSI PME Portefeuille (FPP). Au 31 décembre 2021, les souscriptions non libérées FPP s'élèvent à 880 M€, dont une partie correspond à des souscriptions en direct de FPP dans des véhicules d'investissement, soit 561 M€ et une autre partie correspond à l'engagement résiduel de FPP dans le Fonds de Fonds PME, soit 319 M€.

Le Fonds de Fonds PME (FF PME) créé le 1er janvier 2015, est issu de l'absorption des fonds FFFI III prime et FFI 2 prime par le fonds FFIB prime. Il est souscrit à 100% par FPP pour 1,65 Md€ et souscrit dans les fonds gérés suivants : FIC (174 M€), FIC 2 (180 M€), FIC 3 (146 M€), FIC 5 (195 M€), FIR 1 (380 M€), FIR 2 (100 M€), FIR 4 (150 M€), AEM (30 M€), FSB (5 M€), FSFE (20 M€), Croissance Rail (10 M€), FDEN (27 M€), Bois 2 (22 M€), et Mode et Finance 2 (18 M€).

La décomposition par métier des engagements résiduels de Bpifrance Participations, FPP et FF PME est détaillée ci-dessous :

Innovation

Les engagements résiduels du métier Innovation s'élèvent à 1,1 Md€, et sont portés en direct par Bpifrance Participations sur les fonds Bpifrance Innovation I – Compartiment Large Venture 2 (552 M€), Bpifrance Innovation I – Compartiment Venture (364 M€), Bpifrance Capital I (77 M€), Patient Autonome levé en 2021 (47 M€), Bpifrance Mezzanine I (5 M€), InnoBio (5 M€), InnoBio 2 (48 M€), FSN PME (36 M€), racheté à l'Etat en 2019, et Patrimoine et Création 2 (9 M€). Il n'y a aucun engagement hors bilan porté par FPP sur le métier Innovation.



Capital développement (Mid & Large Cap et Small Cap)

Les engagements résiduels du métier Capital développement s'élèvent à 2,8 Md€ concentrés sur Bpifrance Participations en direct pour 2,6 Md€. Ces engagements portent sur le fonds ETI 2020 pour 1,15 Md€, le fonds Lac I pour 635 M€, Bpifrance Capital I pour 249 M€, Bpifrance Mezzanine I pour 152 M€, Bpifrance Dette Privée 2 pour 69 M€, sur les fonds automobiles (FAA, FAA rang 2 et FAA 2 levé en 2021) pour 92 M€, sur le fonds ETI 22 (levé en 2021) pour 66 M€, sur le Fonds Bois et Eco-Matériaux pour 52 M€, sur le Fonds de renforcement des PME pour 45 M€, sur FIC 4 pour 31 M€, sur FIC Dette Privée pour 29 M€, sur le fonds France Investissement Tourisme 2 pour 22 M€, sur le Fonds Avenir Soutien Tourisme pour 13 M€, sur le fonds Obligations Relance France – Bpifrance Investissement (levé en 2021) pour 12 M€, sur France Investissement Tourisme pour 8 M€ et sur des fonds affiliés pour 7 M€. Il existe également un engagement d'investissement en direct sur le prochain tour de table de la société MECA DEV à hauteur de la quote-part de Bpifrance Participations pour 60 M€.

Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Capital développement s'élèvent à 154 M€. Ces engagements se concentrent principalement sur le fonds Fonds de fonds PME, lui-même engagé à hauteur de 32 M€ dans FIC 2, de 29 M€ dans FIR 2, de 17 M€ dans FIR 1, de 11 M€ dans FIR 4, de 10 M€ dans FDEN, de 9 M€ dans FIC 5, de 7 M€ dans FIC 3, de 6 M€ dans Mode et Finance 2, de 3 M€ dans FIC, de 3 M€ dans Bois 2, de 7 M€ dans FSFE, de 3 M€ dans Croissance Rail et de 0,7 M€ dans le FSB. Le reste des engagements résiduels se concentrent sur FIR 3 pour 15 M€, directement souscrit par FPP.

Fonds de fonds

Les engagements résiduels du métier Fonds de fonds s'élèvent à 3,5 Md€, dont 2,9 Md€ portés en direct par Bpifrance Participations qui se répartissent sur FFI V pour 1,9 Md€, FFI IV pour 0,8 Md€, le Fonds de fonds Digital pour 8 M€, les fonds Averroès II, III et Averroès Africa (levé en 2021) pour 53 M€ et des fonds affiliés pour 136 M€.

Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Fonds de fonds s'élèvent à 546 M€. Cet engagement se répartit principalement sur FPMEI (211 M€), FFFI 3 (154 M€), FFI 2 (83 M€), FFI B (36 M€), FFI A (11 M€), FFT3 (2 M€), FPCR 2000 (1 M€) et FCIR (1 M€). Le reste des engagements résiduels concernent des fonds affiliés pour 46 M€.

Une partie des engagements présentés ci-dessus est encadrée par les différentes conventions et matérialisée par les programmes d'investissements suivants :

Programme FSI PME Innovation

Les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées de FPP relatifs au programme PME Innovation s'élèvent au 31 décembre 2021 à 215 M€ principalement portés par le fonds FPMEI.

Programme FSI France Investissement

Le programme FSI France Investissement a été entièrement engagé pour un total de 2,4 Md€ de 2006 à fin mars 2012 (correspondant à la taille des fonds levés dans le cadre du programme). Les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées au 31/12/2021 s'élèvent à 227 M€.

Programme FSI France Investissement 2020

Le programme FSI France Investissement 2020 d'une taille de 4 Md€ est engagé au 31/12/2021 pour un total de 3,9 Md€ (correspondant à la taille des fonds levés dans le cadre du programme) porté par les fonds FFFI 3, FFI IV et Fonds de fonds PME. Au 31 décembre 2021, les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées relatives à ce programme s'élèvent à 278 M€, dont 39 M€ portés directement par Bpifrance Participations et 239 M€ portés par FPP.

Autres engagements : cf. note 15

NOTE 14 : IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination : Bpifrance

Forme : Société Anonyme

Au capital de 5 440 000 000 €

Adresse du siège social : 27/31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort

RCS : 507 523 678

Les états financiers consolidés sont disponibles sur le site bpifrance.fr

NOTE 15 : ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Un engagement de 50 M€ a été reçu en 2019 dans le cadre de la convention entre Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance pour la réalisation des programmes d'actions de l'activité d'Accompagnement. 9,8 M€ ont été engagés sur l'exercice 2021 et 7,7 M€ sur l'exercice 2020, portant la consommation totale à 17,5 M€.

Les autres opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

NOTE 16 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les rémunérations versées aux administrateurs s'établissent à 239 363,12 €.



9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

9.1. Rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

mazars

61 rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie
France



63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

BPIFRANCE PARTICIPATIONS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

BPIFRANCE PARTICIPATIONS

Société anonyme
27-31 Avenue du général Leclerc
94 700 Maisons-Alfort
RCS Créteil B 509 584 074

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Bpifrance Participations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bpifrance Participations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les dépréciations comptabilisées dans les immobilisations financières pour les titres sont estimées selon la méthodologie décrite dans l'annexe des comptes annuels (paragraphe 4.1). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. »

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

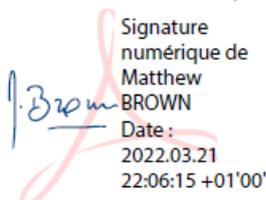
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 21 mars 2022

Signature
numérique de
Matthew
BROWN
Date :
2022.03.21
22:06:15 +01'00'



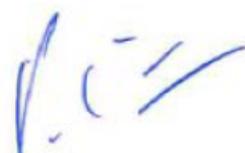
Matthew BROWN

PricewaterhouseCoopers Audit

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2022



Jean LATORZEFF



Pierre CLAVIE

9.2. Rapport spécial sur les conventions réglementées

mazars

61 rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie
France



63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Bpifrance Participations

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2021



Bpifrance Participations

RCS Créteil B 509 584 074

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Bpifrance Participations,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de prêt en cas de stress de trésorerie de Bpifrance Financement

Pour information, l'entité Bpifrance Financement correspond aujourd'hui à Bpifrance. Par ailleurs, l'entité Bpifrance SA a été radiée.

Partie cocontractante : Bpifrance Financement, Bpifrance SA et Bpifrance Participations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Nicolas Dufourcq en tant que Directeur Général de Bpifrance et Bpifrance Participations.

Nature et objet :

Contrat de prêt signé entre Bpifrance Participations et Bpifrance SA d'une part et Bpifrance Financement d'autre part permettant aux premières de mobiliser de la trésorerie au profit de Bpifrance Financement en cas de difficultés avérées ou d'impossibilité de refinancement. Il a été autorisé par votre Conseil d'administration du 14 décembre 2016 (et approuvé par l'assemblée générale du 6 mai 2017).

Modalités :

Lorsque les conditions sont réunies, l'appel à la trésorerie disponible de Bpifrance SA et Bpifrance Participations se fera à l'initiative du Comité ALM de Bpifrance Financement et à destination des actionnaires de Bpifrance dans un délai maximum de 2 jours ouvrés après ledit Comité.

Les prêts consentis au titre de la Convention feront l'objet d'un décaissement en une seule fois uniquement et leur durée ne pourra excéder douze (12) mois. Le montant des prêts ne pourra excéder la somme des avoirs bancaires de Bpifrance Participations détenus deux jours ouvrés avant la date de mise à disposition des fonds, en pleine propriété, non gagés et disponibles auprès d'établissements bancaires, de la Caisse des dépôts ou de l'Agence France Trésor. Une réserve de sécurité d'au moins 500 millions d'euros sera également déduite.

Les fonds prêtés porteront intérêt au taux de l'EONIA, auquel s'ajoutera un spread moyen de refinancement de Bpifrance Financement de 3 mois. Le rythme de remboursement de ces facilités sera décidé après concertation des parties à la convention. La convention a été signée le 21 décembre 2016, pour une durée de cinq (5) ans.



En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance Participations au titre de l'exercice 2021. Cette convention a été remplacée le 25 janvier 2021 par une convention de même objet, non réglementée, conclue entre Bpifrance et Bpifrance Participations, la rendant ainsi caduque.

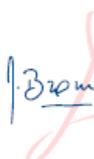
Les commissaires aux comptes,

Mazars

Courbevoie, le 21 mars 2022

PricewaterhouseCoopers Audit

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2022

 Signature
numérique de
Matthew BROWN
Date : 2022.03.21
22:05:39 +01'00'

Matthew BROWN



Jean LATORZEFF



Pierre CLAVIE

10. ANNEXES :

ANNEXE 10.1 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2021

Filiales et participations (en KE)	Informations financières											
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avoirs donnés par la société	CA hors taxes et PNB du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfices ou pertes du dernier exercice écoulé)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice		
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations représentant au moins 1% du capital												
Filiales (plus de 50% du capital détenu)												
FSI-PME PORTEFEUILLE	Siren 492 670 260	27 av du GI Lecterc - 94710 Maisons Alfort	(1)	1 430 280	313	100,0%	1 402 742	1 402 742	-	-	75 544	-
Bpifrance International Capital	Siren 504 586 363	27 av du GI Lecterc - 94710 Maisons Alfort	(1)	355 415	(38 980 185)	100,0%	354 131	354 131	24 000	-	1 308	(3 788)
Participations (10 à 50% du capital détenu)												
STMicroelectronics Holding N.V.	Siren 481043040	1118 BH Luchthaven Schiphol Amsterdam - Netherlands	(4)	775 295*	(558 954)*	50,0%	2 817 809	2 817 809	-	-	52 967*	25 264
Eulexat Communications	Siren 481043040	70 rue Balard - 75015 Paris	(3)	230 545	1 178 032	20,0%	900 861	488 673	-	-	1 233 900	42 840
B - Renseignements globaux concernant les filiales et les participations représentant moins de 1% du capital de la société												
Filiales (plus de 50% du capital détenu)												
				239 121	203 281	-	-				20 392	
Participations (10 à 50% du capital détenu)												
				1 511 788	1 144 702	74 981	-				1 568	

*Données en USD converties au cours du 31/12/2021

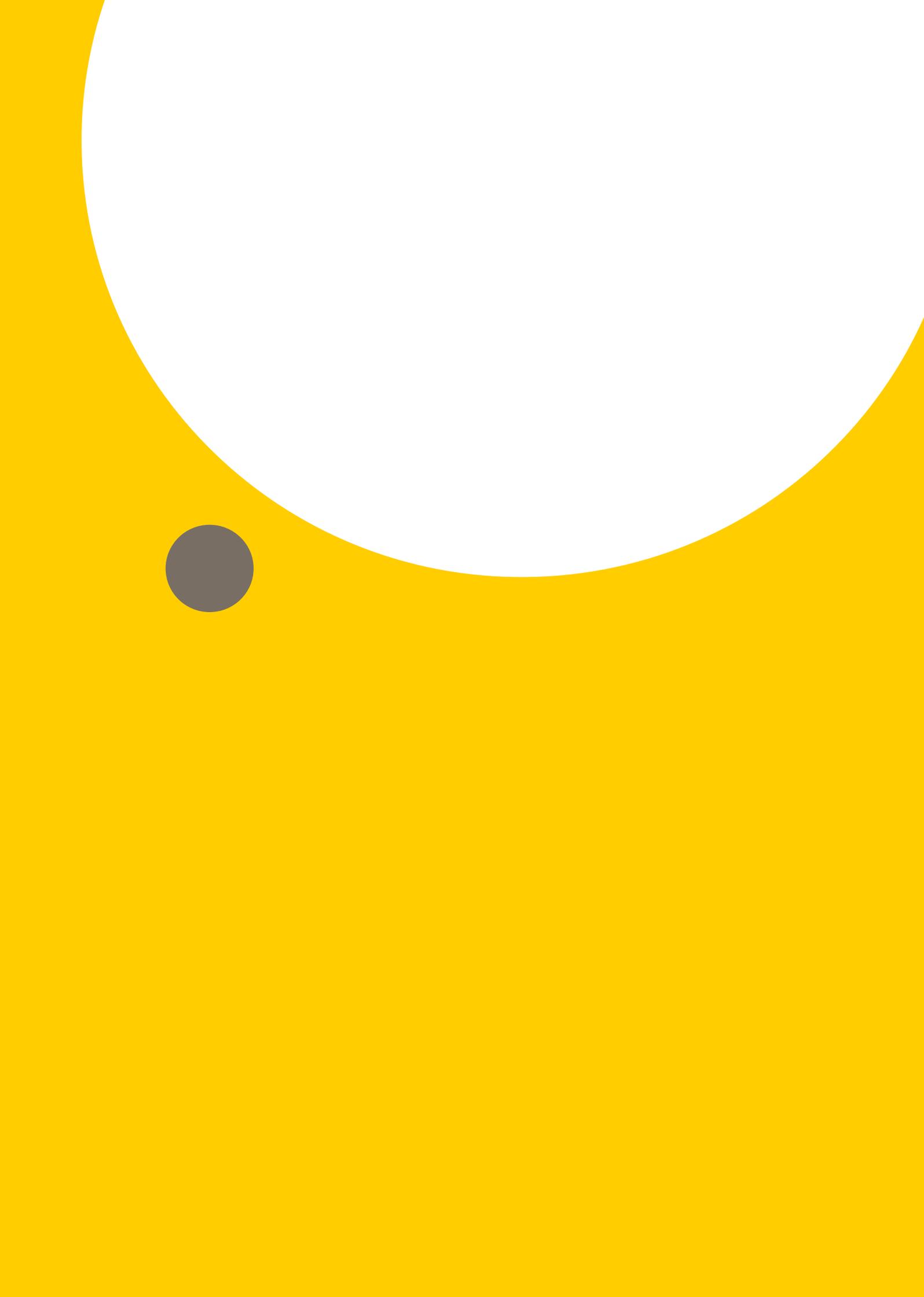
(1) Chiffres issus des comptes sociaux de la société

(2) Chiffres issus des comptes consolidés, le montant du résultat correspond au résultat net part du Groupe

(3) Pour l'essentiel, données basées sur les données du 30 juin 2021

(4) Pour l'essentiel, données basées sur les données du 30 septembre 2021





bpifrance

Bpifrance Participations

Société Anonyme à Conseil d'administration

Au capital de 18 321 572 986,96 €

509 584 074 RCS Créteil

Siège social

27-31, avenue du Général Leclerc

94710 Maisons-Alfort Cedex

Tél : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

bpifrance.fr